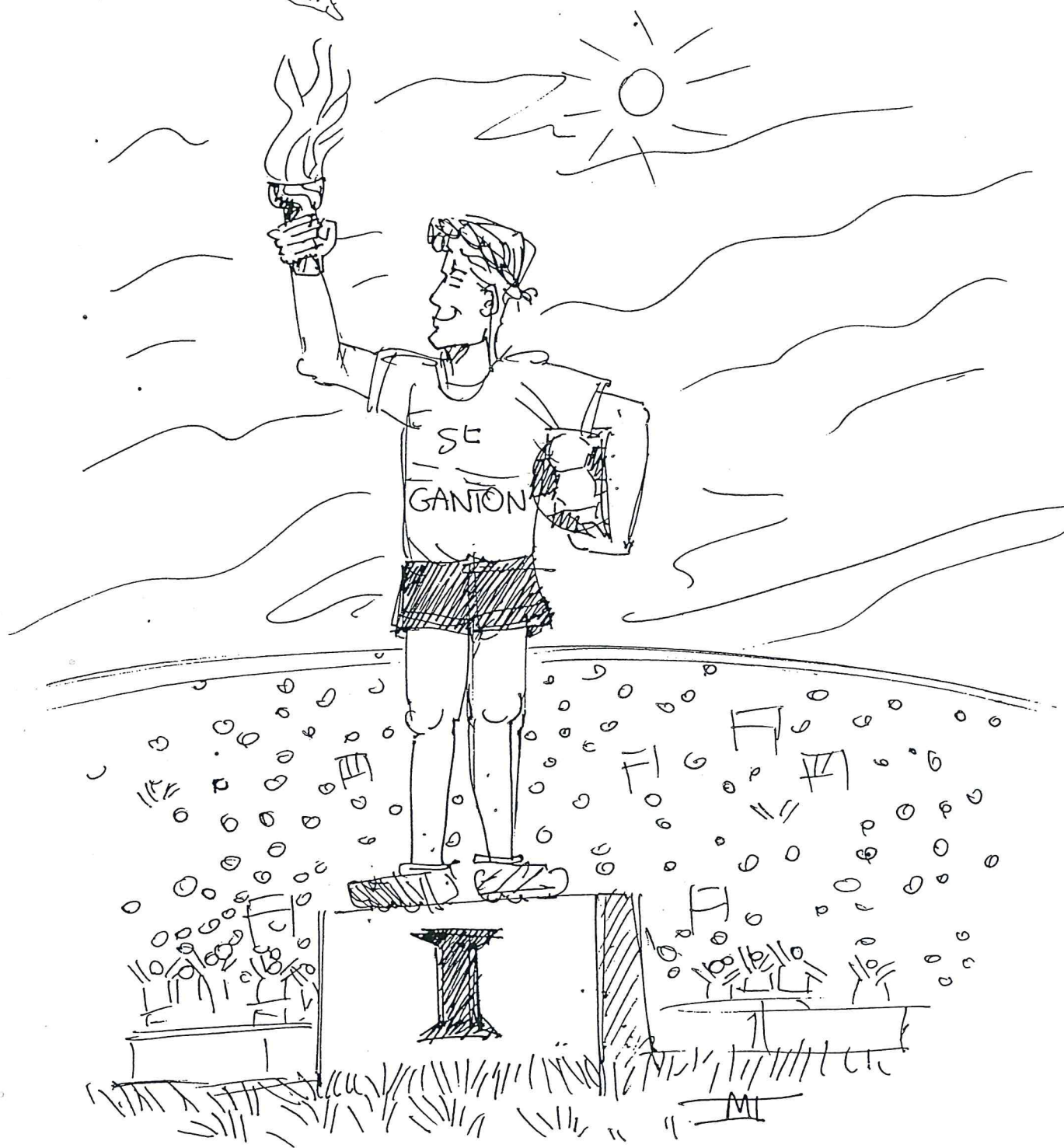




- L'ALOUETTE -



Bulletin d'informations communales

juin 1996

N° 15

L'AVENIR DU PASSE

Nous pensons tous, souvent avec anxiété, à l'avenir. Et nous aménageons le présent et décidons pour que cet avenir soit aussi souriant que possible.

Ces quelques lignes voudraient vous sensibiliser à l'importance du passé qui doit faire partie de notre réflexion sur le présent et le futur.

Chassons tout de suite le côté passéisme style "c'était le bon temps !" qui apporte peu si ce n'est une angoisse supplémentaire.

Voyons le côté actif du passé. Il est la racine du futur qu'il modèle en partie ; nous avons tous besoin de "racines" pour notre solidité mentale et comme élément de réflexion. Il nous offre une accumulation croissante d'expériences et de repères, deux éléments qui contribuent à choisir un cap pour l'avenir. Il permet de conforter ou de relativiser telle position ; il peut la justifier et aider à son application.

Vouloir faire table rase du passé, c'est un peu s'amputer, briser le fil de la vie. C'est renier un formidable patrimoine d'aspects variés qui nous soutient dans le présent et sert de base à l'avenir.

Ce patrimoine, il nous faut le protéger et le faire connaître.

Protéger, signifie ne pas détruire ou dénaturer sans motif des éléments concrets (objets, paysages, monuments, archives) ou abstraits (idées, coutumes, langues) dont nous sommes les transmetteurs.

Faire connaître, c'est signaler, diffuser, expliquer des éléments de ce patrimoine. Et cela conduit à cet appel de la Commission "Information et Communication".

Vous avez tous dans vos armoires ou greniers des photos de groupes anciennes : écoles, conscrits, mariages, fêtes, etc...

Il serait intéressant de les recenser pour une éventuelle exposition, des échanges, des reproductions, des publications dans l'Alouette.

Alors, fouillez dans vos archives ! Vous ferez des découvertes utiles à tous !

L'avenir n'est qu'un passé futur comme l'enfant est un futur adulte.

**La Commission
"Information et Communication"**



LE MOT DU MAIRE

L'année 1996 va encore être une année à soucis pour vos élus municipaux. En effet, nos agriculteurs rencontrent une crise agricole indescriptible et loin d'être maîtrisée, et notre Commune va voir la fermeture de son dernier café fin septembre.

Comme pour le Relais des Mousquetaires, tous les handicaps sont réunis :

- local et terrain non disponibles autour de la place du commerce,
- aides extérieures non existantes pour l'instant,
- affaire à rendre viable pour trouver un preneur.

Depuis janvier, des réflexions ont été menées, la première retenue est l'achat de la maison de Mr et Mme SCOBIE et après maintes négociations, j'espère voir se concrétiser cet achat pour la mi-juillet.

L'ouverture de ce nouveau local ne pourra sans doute se faire qu'au cours de l'année 1997, mais une solution sera trouvée pour ne pas interrompre le dépôt de pain et des dispositions pourront peut-être être prises pour assurer un rayon boucherie.

Je tiens à remercier "Fernande" qui a accepté de maintenir l'ouverture de son commerce un trimestre de plus avant de prendre une retraite bien méritée.

Notre Commune devra s'investir encore fortement pour assurer la réussite de ce projet.

Je reste convaincu que le commerce est une donnée fondamentale de la vie d'une commune et à l'échelle de Saint-Ganton, il est aussi un des leviers de la communication entre les habitants.

J'espère de toutes mes forces que l'avenir verra la résolution de ces problèmes. Le petit commerce doit vivre car il comporte des traditions, des usages, des coutumes.

Bonnes vacances à tous.

Votre Maire

Infos diverses

*** ETAT CIVIL**

NOCES D'OR

le 17 mai 1996 : Jacques LECLER et Marie PATY
SAINT AYGULF (83) "le Grand Boucharel"

NAISSANCES

le 17 juin 1996 à REDON, est né :
Luc-Antoine GAREL

DECES

le 8 janvier 1996 est décédé
Mr Julien LEROUX
81 ans, domicilié "Le Souchais"

le 23 mai 1996 est décédé
Mr André BODIGUEL Veuf de Olga CHEVAL
86 ans, domicilié "La Roche"

*** NOUVEAUX RESIDENTS**

Nous souhaitons la bienvenue sur la Commune à :

- Mr et Mme Thierry LEPICIER domiciliés à "La Roche"
- Mlle Solange JINVRESSE et Mr Tony SENTIS domiciliés à "La Roche"
- Mr André BOUREL et Mlle Lydie BEAUMAL domiciliés à "Beaucel"
- Mr Pascal HAINRY et Mlle Fabienne PROVOST domiciliés à "Brubet"
- Mlle Jacqueline ETIENNE domiciliée à "Gominé"

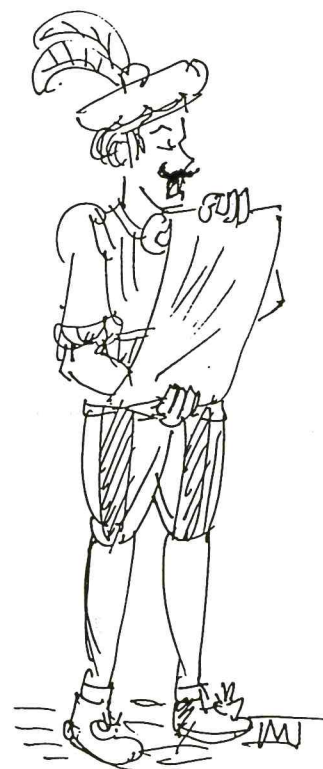
* le repas du C.C.A.S. est prévu le 13 octobre 1996

*** REPARTITION DE LA DISTRIBUTION DES BULLETINS**

Rectificatif (cf. bulletin communal de Décembre 1995 n° 14)

"Beaucel"
"La Thébaudais - La Manchonnais - Les Bourdaines"
"La Vionnais - Gominé"
"La Roche"
"Brubet - Coin du Mur - Tremblais - La Rochelle"
"Combray - Mortier - Belle-Perche"
"Jarillé - Rocher - La Basse Lande - Touraudais"
"La Houle - Le Souchais - Le Briac"
"Le Foutet - Les Forges - Remdom - Le Rocher de Laune"
"La Belle Alouette - La Grangette"

Thérèse TIGER
René BOUREL
Marie-Thérèse DANIEL
Marie-Jeanne TEMPLE
Pascal RICHARD
Jean-Claude PITAUT
Eugène LE BARH
Francis THIBAUT
Gérard VALENTIN
Patricia LAURENT



*** FERMETURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE pendant le mois d'août**

Le Secrétariat de la Mairie de SAINT-GANTON sera fermé les :

samedi 3 août, lundi 5, mercredi 7, samedi 10, mardi 13 et vendredi 16 août 1996

*** RECENSEMENT MILITAIRE**

Vous avez 17 ans en AVRIL, MAI ou JUIN 1996. Faites-vous recenser à la Mairie entre le 1er juillet et le 31 juillet 1996.

*** PERMANENCES**

↳ de l'Assistante Sociale

L'assistante sociale Mme Brigitte LEGENDRE assure sa permanence à la Mairie le 3ème mercredi de chaque mois de 10 h 30 à 11 h 30. En raison des congés annuels, la permanence du mois de Juillet n'aura pas lieu.

↳ du Conseiller Général

Monsieur LESACHER, Conseiller Général du Canton de PIPRIAC, assurera une permanence en Mairie le *lundi 8 juillet 1996 à 11 h.*

*** PETITES ANNONCES**

A Vendre

↳ Aquarium 60 litres tout équipé pour eau chaude	495 F
Aquarium 20 litres tout équipé pour eau chaude	195 F
Aquarium 10 litres + chauffage	75 F
Accessoires divers pour aquariums	
↳ Agrandisseur MEOPTA 24X36 pour le développement des photos noir et blanc avec filtres	790 F
↳ Ordinateur Commodore PC 20III, sans écran, avec souris et clavier, environnement Dos 4.01, logiciel WORKS 2	395 F
↳ Une carte d'extension pour ordinateur	35 F

Contact : Jean-Yves CALOT
☎ 99 08 78 06 après 20 heures

CALENDRIER DES FETES

FOOTBALL	* Repas annuel le samedi 29 juin 1996 * Concours de palets le dimanche 30 juin 1996 * Tournoi corporatif le 21 juillet 1996 * En projet : une sortie organisée par le Club en cours d'année
COMITE DES FETES	* Concours de pêche le dimanche 7 juillet 1996 * Bal de la mi-août le mercredi 14 août en soirée
APAR	* Centre aéré du 15 juillet 1996 au 2 août 1996

POINT ACCUEIL EMPLOI PIPRIAC

- ☞ Vous êtes à la recherche d'un emploi, d'une formation, d'un C.E.S., d'un contrat de qualification
- ☞ Vous souhaitez de l'aide pour écrire un C.V., une lettre de motivation suite à une offre
- ☞ Vous souhaitez consulter les offres sur Minitel
- ☞ Vous vous posez des questions sur l'emploi
- ☞ Vous recherchez une personne pour quelques heures de travail

CONTACTEZ L'ANIMATRICE DU POINT ACCUEIL EMPLOI

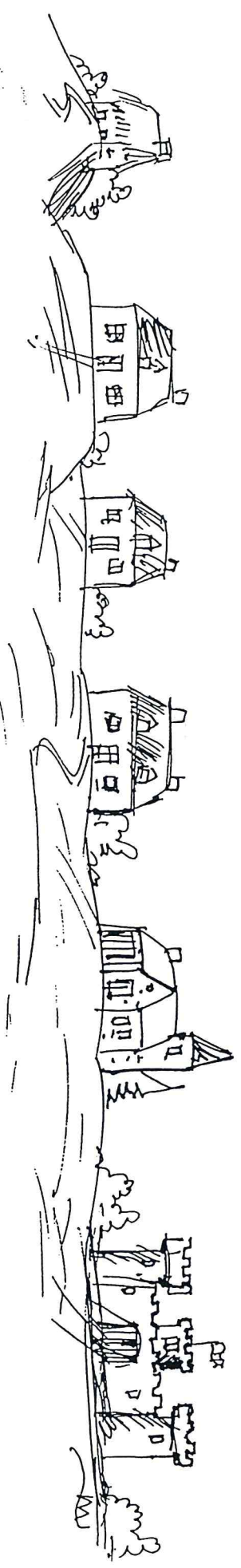
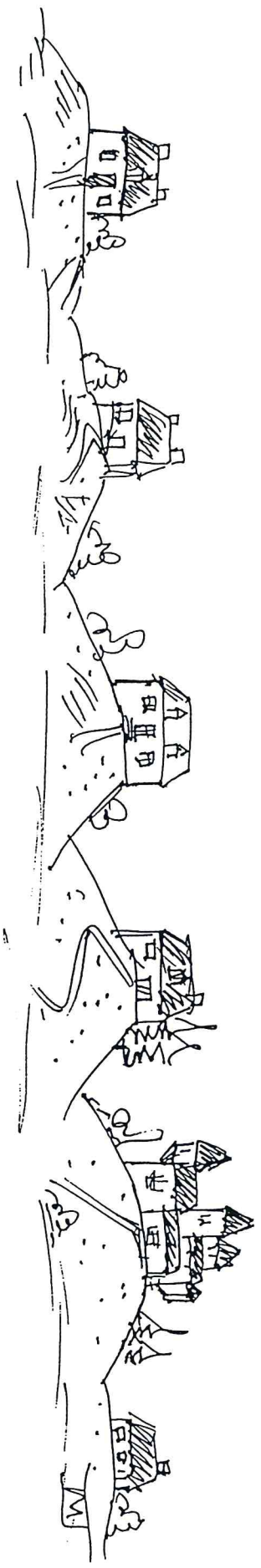
Guylène PAVIOT

Permanences

	<i>de 9 h à 12 h</i>	<i>de 14 h à 18 h</i>
Mardi	Mairie de PIPRIAC ☎ 99 34 42 87	
Mercredi	Mairie de PIPRIAC ☎ 99 34 42 87	Mairie de GUIPRY ☎ 99 34 72 90
Jeudi	Mairie de SIXT/AFF ☎ 99 70 01 88	
Samedi	Mairie de PIPRIAC ☎ 99 34 42 87	

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES depuis février 1996

DEMANDEUR	ADRESSE	LIEU DU CHANTIER	NATURE	ACCORD DU
Commune de ST GANTON	Le Bourg	La Belle Alouette	Construction vestiaires football	29/02/96
PROVOST Gérard	Brubet	Brubet	Hangars à fourrage	15/02/96
GAEC LAURENT	Brubet	Brubet	Silo couloir pour maïs	26/04/96



OPERATION PROGRAMMEE DE L'AMELIORATION DE L'HABITAT (O.P.A.H.)
PROLONGATION EXCEPTIONNELLE EN 1996

L'O.P.A.H. a bénéficié d'une année supplémentaire jusqu'à fin 1996. Vous souhaitez : améliorer votre logement, rénover votre patrimoine :

Pour l'habiter,

des primes de 20 à 35 %
(sous réserve du respect des plafonds de ressources)

Pour le louer,

des subventions de 20 à 60 %
(sous réserve du respect des règles administratives)

Pour constituer dès à présent votre dossier, renseignez vous :
au PACT ARIM d'Ille et Vilaine :
7 rue de la Gare - 35600 REDON
☎ 99 72 18 04

De plus, des permanences d'informations ont lieu :

le 3ème mardi de chaque mois de 10 h à 12 h
en Mairie de PIPRIAC



RETROSPECTIVE SUR NOS COMMERCES

Suite à la nouvelle de la fermeture du café de Madame Delacour, la commission "Commerce" a entamé quelques recherches sur l'historique de cet établissement.

Voici quelques dates concernant son exploitation.

1911 - 1933 : François MOISON
1933 - 1967 : Francis DELACOUR et Léonie MOISON
(fille de François)
depuis 1967 : Jean et Fernande DELACOUR

Dans nos prochains numéros, nous reviendrons, riches de tous les renseignements recueillis, sur les autres formes de commerces ayant existé dans notre commune de SAINT GANTON depuis le début du siècle.

La Commission "Commerce"

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 19 décembre 1995 à 20 heures

L'an mil neuf cent quatre vingt quinze, le dix neuf décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 14 décembre 1995

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes T. TIGER, P. LAURENT, M-T. DANIEL, Mrs J-C. PITAUT, F. THIBAUT

Absents excusés : Mme M-J. TEMPLE, Mrs P. RICHARD, G. VALENTIN, E. LE BARH

Secrétaire : Mr F. THIBAUT

Ordre du jour : * Désignation de six membres pour renouvellement du Bureau de l'Association Foncière,
* Décision pour demande de prêt suite travaux,
* Questions diverses.

1 - Désignation de six membres pour renouvellement du Bureau de l'Association Foncière

Le mandat des membres du Bureau de l'Association Foncière de Remembrement de la Commune, désignés par arrêté préfectoral du 22 septembre 1989, est arrivé à expiration le 25 septembre 1995. Il convient en conséquence, d'engager la procédure de renouvellement des membres de ce Bureau.

Le Conseil Municipal, après délibération, propose six propriétaires pour constituer le nouveau Bureau de l'A.F.R. :

* Serge GUERIF	Gominé	SAINT-GANTON
* François DUCLOYER	Combray	SAINT-GANTON
* Michel HELIGON	La Vionnais	SAINT-GANTON
* Amand VALENTIN	Gominé	SAINT-GANTON
* Robert TIGER	Beaucel	SAINT-GANTON
* Jean LAURENT	Brubet	SAINT-GANTON

2 - Décision pour demande de prêt suite travaux

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de solliciter un emprunt pour le financement des travaux d'aménagement "Place de l'Eglise" à hauteur de 340 000 F sur une durée de 10 à 15 ans.

Monsieur le Maire fait part des propositions reçues du Crédit Local de France, du CMB de PIPRIAC ainsi que du C.A. de PIPRIAC. Après étude, la proposition du Crédit Agricole de PIPRIAC est retenue pour un taux fixe de 6,75 % sur 10 ans pour un montant de 340 000 F.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à contracter un emprunt de 340 000 F auprès du Crédit Agricole de PIPRIAC aux conditions énumérées ci-dessus et à signer le contrat à venir.

.../...

3 - Questions diverses

*** Mise en place de la M14**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une nouvelle comptabilité communale M14 sera mise en place au 1er janvier 1997 dans toutes les communes.

La Commune de SAINT-GANTON a été retenue comme "Collectivité Expérimentale M14" par le Trésor Public pour une application au 1er janvier 1996. Aussi, les membres du Conseil Municipal doivent délibérer sur l'application de ce passage en M14 par anticipation (puisque application au 1er janvier 1996).

Ensuite, il explique aux membres du Conseil Municipal le contenu de la réforme :

- ☞ une nouvelle nomenclature inspirée du Plan Comptable Général de 1982, plan de comptes par nature,
- ☞ des aménagements budgétaires : pour une information plus claire et plus transparente,
- ☞ des innovations comptables : une meilleure approche patrimoniale,
- ☞ un transfert informatique : traitement des disquettes de l'ordonnateur chez le comptable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'adoption d'une nouvelle comptabilité M14 au 1er janvier 1996. En conséquence, le budget sera voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement

*** Proposition d'ouvrage**

Monsieur le Maire fait part, suite à la loi MOP, du taux retenu de 15,0438 % pour la maîtrise d'ouvrage des travaux de restructuration et d'extension des vestiaires sur le terrain de football. Ce choix a été effectué dans la catégorie "Equipements omnisports". Après délibération, le Conseil Municipal décide de retenir ce taux.

*** Demande de permis de construire pour une porcherie**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'arrivée en Mairie d'une demande de permis de construire pour une porcherie d'engraissement et post sevrage au nom de Mr Philippe MASSIOT au lieu-dit "Gominé".

*** Bulletin municipal**

Le Bulletin d'Informations Communales "L'ALOUETTE" de décembre est paru. Monsieur le Maire demande à ce que chacun des conseillers se charge de sa distribution dans le secteur qui lui a été attribué.

*** Signalisation**

Les panneaux de signalisation pour la Salle Polyvalente, la Bibliothèque et le terrain des sports s'élève à 10 882 F T.T.C..

*** Sécurité**

12 panneaux travaux ont été commandés pour une meilleure sécurité pour tous travaux sur la voirie pour un montant estimé à 4 243 F

*** Pays d'Accueil de Vilaine**

Une réunion d'information est prévue le 10 janvier 1996 à 20 heures en Mairie animée par Catherine GIRARD, Directrice du Pays d'Accueil de Vilaine, qui définira son rôle, les atouts touristiques de notre Commune et des Communes voisines, etc... Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à y participer. Une invitation écrite sera envoyée aux Présidents de chaque Association de la Commune qui transmettront aux membres, ainsi qu'aux Commissions "Environnement-Tourisme", "Sports-Loisirs" et "Information et Communication".

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 26 janvier 1996 à 20 heures

L'an mil neuf cent quatre vingt seize, le vingt six janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 16 janvier 1996

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes T. TIGER, P. LAURENT, M-J. TEMPLE, M-T. DANIEL, Mrs J-C. PITAUT, F. THIBAUT, P. RICHARD, G. VALENTIN, E. LE BARH

Secrétaire : Mr P. RICHARD

Ordre du jour : * Réglementation communale pour la voirie,
 * Décision pour construction de porcherie.

1 - Réglementation communale pour la voirie

☞ Aménagement de la voirie

Une demande d'autorisation de voirie devra être faite en Mairie pour tous travaux concernant la voirie : pose de ponts, ouverture de voirie, etc... Des ponts de 6 mètres sont imposés. Des buses de 1 mètre à gros collet seront exigées et à la charge du demandeur. Comme par le passé, la pose sera faite par l'employé communal.

Un accord signé de la Mairie est ***obligatoire*** avant tout commencement de travaux.

☞ Curage des fossés

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que si après un curage de fossés, une intervention de nettoyage devait être faite avant 3 ans dans les villages et avant 6 ans en campagne, elle sera facturée aux personnes responsables de ce nettoyage prématuré.

Afin d'embellir nos villages, et mieux accueillir de nouveaux habitants, le Conseil Municipal décide de buser certains fossés dans les villages. La Commission Voirie devra étudier ce projet, ensuite le Conseil Municipal traitera les cas les plus urgents.

Toutes ces décisions ont été accordées par un vote à bulletins secrets :

* 8 OUI * 3 NON

.../...

2 - Décision pour construction de porcherie au lieu-dit "Gominé"

Mr Philippe MASSIOT, domicilié au lieu-dit "Gominé" a déposé un permis de construire en décembre dernier, pour la construction d'une porcherie de 210 places de porcs charcutiers (+ de 30 kg) et 105 places de porcelets sevrés (- de 30 kg), sur paille, litière accumulée d'une surface au sol des bâtiments à construire de 463 m².

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier arrivé en Mairie signalant un puits artésien à moins de 35 mètres du projet.

Après avoir constaté sur le terrain avec le propriétaire la présence du puits à moins de 35 mètres du projet, Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal qu'il ne peut donner un avis favorable à la construction de la porcherie de Monsieur MASSIOT Philippe, le projet ne rentrant pas dans la réglementation en vigueur.

Après discussion, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer par vote à bulletins secrets, aux questions suivantes :

1ère question : Etes-vous pour l'épandage et l'enfouissement du lisier avant le vendredi soir ?

Résultat du vote : 11 OUI

2ème question : Acceptons-nous l'épandage du lisier venant de communes environnantes ?

Résultat du vote : 11 NON

3ème question : Hormis le puits, êtes-vous favorables au projet de construction de porcherie de Mr MASSIOT Philippe ?

Résultat du vote : 8 OUI 2 NON 1 BLANC

3 - Ecoulement des eaux pluviales au village de "Beaucel"

Suite à des rénovations de maisons d'habitation au lieu-dit "Beaucel", une demande verbale de déplacement de servitude a été formulée en Mairie.

Après constatation, cette servitude appartient à l'Association Foncière de Remembrement de Saint-Ganton. Cette demande devra donc être faite au Président de l'Association, sachant qu'en cours d'année 1996, une négociation entre l'A.F.R. et la Commune est prévue pour la reprise de certains chemins. Quelque soit la décision prise, le Conseil Municipal décide de recueillir les eaux pluviales des façades avant par une petite modification de l'écoulement naturel existant et de l'arrière à partir du pignon de Monsieur MEHA Michel en prévoyant un busage devant la maison de Madame TIGER.

4 - Plan de desserte des communes rurales

Suite à une communication téléphonique avec Monsieur POUULLAUEC de l'Equipement de REDON, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de se prononcer pour le plan de desserte des communes rurales.

Il est proposé l'aménagement des routes de "La Manchonnais-La Secouette" ou bien de "La Manchonnais-Bel Air". Le Conseil Municipal est invité à choisir l'une d'entre elles pour son amélioration en Catégorie.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'aménagement de la voie départementale "La Manchonnais-Bel Air".

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 13 mars 1996 à 20 heures

L'an mil neuf cent quatre vingt seize, le treize mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 6 mars 1996

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes T. TIGER, P. LAURENT, M-J. TEMPLE, M-T. DANIEL, Mrs J-C. PITAUT, F. THIBAUT, G. VALENTIN, E. LE BARH

Absent : Mr P. RICHARD

Secrétaire : Mme M-T. DANIEL

Ordre du jour :

- * Choix d'une entreprise pour curage de fossés,
- * Décision pour participation aux frais d'investissement du Lycée de BAIN,
- * Information sur modification du plan des vestiaires de Football,
- * Réflexion sur la fermeture du café de Mme DELACOUR,
- * Subvention pour Office Intercantonal d'Animation Sportive,
- * Etude suppression du rétrécissement de la route à "Gominé",
- * Préparation du Budget Primitif 1996.

1 - Choix d'une entreprise pour curage de fossés

Mr le Maire présente au Conseil Municipal les devis reçus en Mairie des entreprises PIGEULT de Saint-Malo de Phily, BASSIN de Brain sur Vilaine et ERARD Luc de Pipriac.

Après étude des différents devis, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre proposée par Monsieur Luc ERARD "Les Emailleries" 35550 PIPRIAC qui se définit ainsi :

* Prix du mètre de curage	2,30 F H.T.
* Prix du mètre arasement d'accotement	1,20 F H.T.
* Tarif horaire de tracto-pelle	
pour des journées isolées dans l'année	200,00 F H.T.

Les travaux seront effectués la deuxième quinzaine de mars ou la première semaine d'avril.

Modernisation de la Voirie 1996

Mr le Maire présente au Conseil Municipal un estimatif chiffré des services de la Direction Départementale de l'Equipement de REDON pour des travaux de modernisation de voirie sur l'année 1996 à savoir :

- * Route de Gominé (entre la Belle Alouette et la Route de Guipry),
- * Busage du village de Beaucel,
- * Rue de la Mairie (derrière logements OPAC).

Après délibération, le Conseil Municipal décide un investissement annuel de l'ordre de 200 000 F à 250 000 F. Vu l'importance des devis actuels, il ne sera donc pas prévu une modernisation de voirie en 1997. Il en sera de même pour le busage des villages, le Conseil Municipal se fixant une somme de 40 000 F par an.

.../...

2 - Décision pour participation aux frais d'investissement du Lycée de BAIN de BRETAGNE

Mr le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal la demande écrite formulée par le Lycée de BAIN de BRETAGNE pour une éventuelle participation aux frais d'investissement.

Ces frais d'investissement s'élèvent à 2 131 F.

Après délibération, l'ensemble du Conseil Municipal refuse de participer financièrement aux charges d'investissement du Lycée de BAIN de BRETAGNE.

3 - Information sur la modification du plan des vestiaires de Football

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de permis de construire modificatif pour le dossier des vestiaires football a été faite afin de pouvoir prétendre à une subvention du Conseil Général.

4 - Réflexion sur la fermeture du café de Mme DELACOUR

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal de son entretien avec Madame DELACOUR relatif à la fermeture du café situé au Bourg de SAINT-GANTON, qui aurait lieu fin septembre.

Il demande aux membres du Conseil Municipal de procéder à un vote à bulletins secrets concernant le maintien de la licence IV du café sur la Commune.

Après avoir voté, le Conseil Municipal à l'unanimité est favorable au maintien de la licence IV du café de Madame DELACOUR, ceci afin de conserver une activité commerciale à SAINT-GANTON, indispensable à la vie de la Commune.

5 - Subvention pour Office Intercantonal d'Animation Sportive

Mr le Maire présente l'étude chiffrée de l'Office Intercantonal d'Animation Sportive au Conseil Municipal faisant apparaître les différents objectifs atteints, depuis la création de l'Office et ses perspectives pour les années à venir.

Les membres du Conseil Municipal sont conscients de la qualité du travail effectué par les salariés de l'Office, pour l'encadrement dans les meilleures conditions possibles des jeunes Saint-Gantonais et moins jeunes, utilisateurs des services de l'Office.

La participation financière demandée à la Commune de SAINT-GANTON s'élève à 9,40 F par habitant, soit la somme de 3 619 F pour l'année en cours.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de participer aux frais de fonctionnement de l'Office Intercantonal d'Animation Sportive pour la somme de 3 619 F.

6 - Etude suppression du rétrécissement de la route à "Gominé"

Mr le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il a reçu en Mairie un courrier de Mr BOSCHEREL Hubert l'informant de la mise en vente de sa maison sise au lieu-dit "Gominé".

Mr le Maire ajoute que cette maison est frappée d'alignement d'où un rétrécissement de la route à cet endroit qui provoque un ralentissement de la circulation.

Ce dernier propose l'achat de cette maison pour abattre le pignon existant et le refaire en retrait de la route.

Après un vote à bulletin secret, il s'avère qu'aucune majorité ne s'est dégagée pour la suppression du rétrécissement. Le projet d'achat de la maison de Monsieur Hubert BOSCHEREL est abandonné.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de signaler ce rétrécissement par des panneaux de voirie.

7 - Préparation du Budget Primitif 1996

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal des dépenses et recettes de la Section Fonctionnement du Budget Primitif 1996.

En ce qui concerne la Section Investissement, il est prévu l'achat d'une maison à "La Roche", les travaux de modernisation de voirie 1996 et le busage du village de "Beaucel".

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 28 mars 1996 à 18 heures

L'an mil neuf cent quatre vingt seize, le vingt huit mars à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 21 mars 1996

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes T. TIGER, M-J. TEMPLE, Mrs J-C. PITAUT, F. THIBAUT, G. VALENTIN, E. LE BARH, P. RICHARD

Absents : Mmes P. LAURENT, M-T. DANIEL

Secrétaire : Mme M-J. TEMPLE

Ordre du jour : * Présentation et vote du Budget Primitif 1996

1 - Présentation et vote du Budget Primitif 1996

Monsieur le Maire donne la parole à Madame ROBINO, Percepteur de PIPRIAC, Receveur Municipal, pour la présentation du Budget Primitif 1996 en M14, qui s'équilibre ainsi :

Section de Fonctionnement :

* Dépenses et recettes qui s'élèvent à 1 044 506,00 F

Section d'Investissement :

* Dépenses et recettes qui s'élèvent à 1 117 793,00 F

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 1996 ainsi énoncé au niveau du Chapitre tant pour la Section de Fonctionnement que pour la Section d'Investissement.

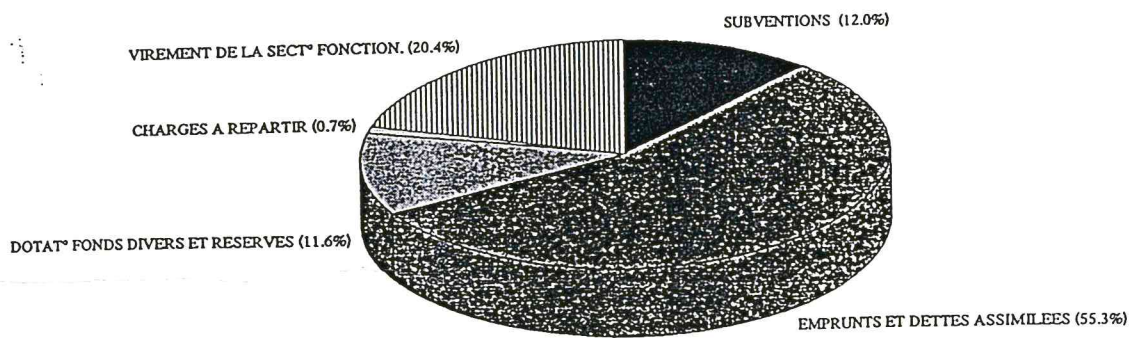
2 - Fixation des taux d'imposition

Le Conseil Municipal décide de fixer pour l'année 1996, les taux d'imposition suivants :

	ANNEE 1995 (pour mémoire)	ANNEE 1996
* Taxe d'habitation	10,10 %	10,10 %
* Foncier bâti	7,11 %	7,11 %
* Foncier non bâti	21,69 %	21,69 %
* Taxe professionnelle	11,07 %	11,07 %

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

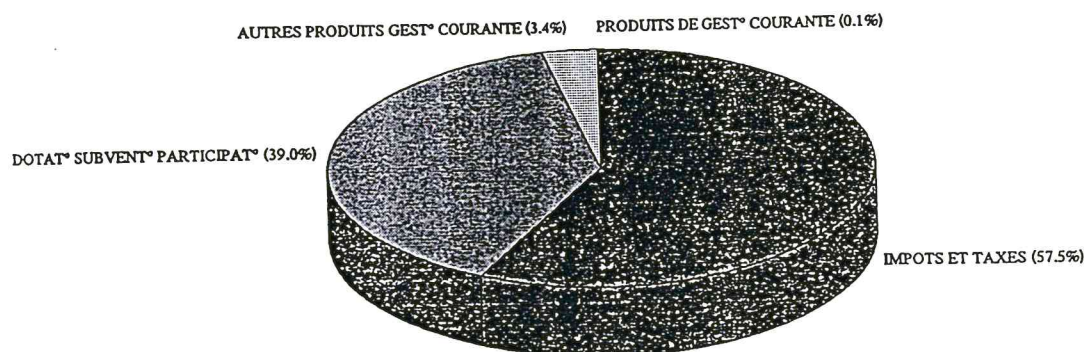


SECTION D'INVESTISSEMENT (RECETTES)

SUBVENTIONS	134000
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	618000
DOTAT° FONDS DIVERS ET RESERVE	130181
CHARGES A REPARTIR	7854
VIREMENT DE LA SECT° FONCTION.	227758
TOTAL	1117793

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

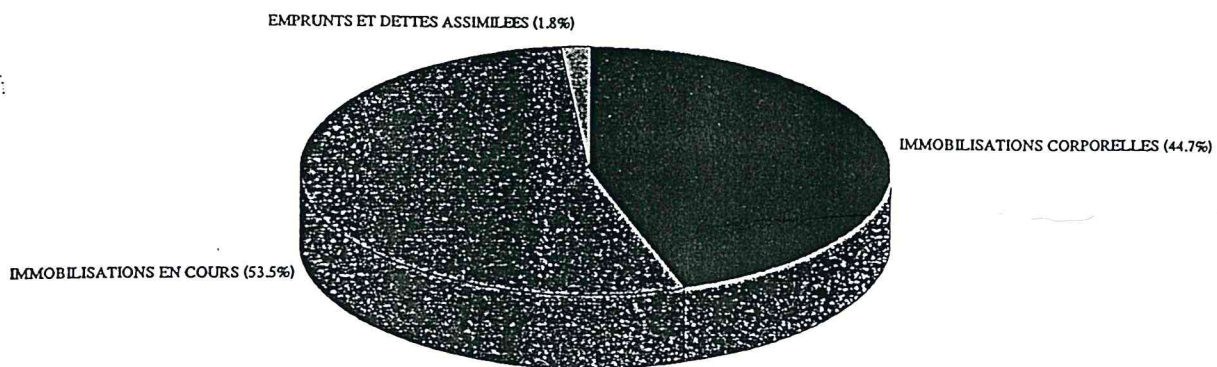


SECTION DE FONCTIONNEMENT (DEPENSES)

GESTION GENERALE	255400
CHGES FINANC ET EXCEPTION	46492
GESTION COURANTE	235202
PERSONNEL	271800
DOTAT° AMORTIS + DEP IMPREVUES	7854
VIREMENT A LA SECT° INVESTISMT	227758
TOTAL	1044506

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

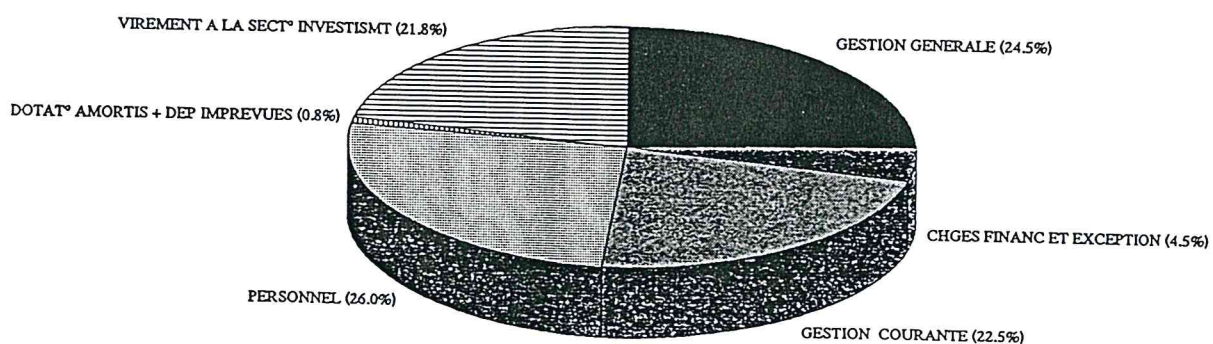


SECTION D'INVESTISSEMENT (DEPENSES)

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	500000
IMMOBILISATIONS EN COURS	598000
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	19793
TOTAL	1117793

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES



SECTION DE FONCTIONNEMENT (RECETTES)

PRODUITS DE GEST° COURANTE	1300
IMPOTS ET TAXES	600706
DOTAT° SUBVENT° PARTICIPAT°	407200
AUTRES PRODUITS GEST° COURANT	35300
TOTAL	1044506

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 17 avril 1996 à 20 heures 30

L'an mil neuf cent quatre vingt seize, le dix sept avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 11 avril 1996

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes T. TIGER, P. LAURENT, M-J. TEMPLE, Mrs J-C. PITAUT, F. THIBAUT, G. VALENTIN, E. LE BARH

Absents : Mme M-T. DANIEL, Mr P. RICHARD

Secrétaire : Mr J-C. PITAUT

Ordre du jour : * Vote des subventions
 * Questions diverses

1 - Vote des subventions

Après délibération, le Conseil Municipal décide une augmentation de 10 % par rapport à l'année 1995 sauf pour les organismes demandant une participation forfaitaire et vote ensuite, à l'unanimité, les subventions suivantes pour l'année 1996 :

- ASSOCIATIONS SAINT-GANTONNAISES

* Anciens Combattants AFN	360,00 F
* Société de Chasse	330,00 F
* Association Omnisport	1 800,00 F
* Gymn	610,00 F
* Comité des Fêtes	610,00 F
* Arbre de Noël (33 F par enfant)	
* APAR Association	610,00 F
* Bibliothèque (abonnement magazine)	600,00 F
* Centre Aéré APAR (11 F par enfant)	
* Comice Agricole (1 F x 385 hab)	385,00 F

- ECOLES

* Taxis Ecole Maternelle PIPRIAC (7 700 F+ 300 F participation au déficit)	8 000,00 F
* Centre de Formation d'apprentis du Bâtiment (1 élève)	170,00 F
- <u>Classe de découvertes :</u>	
* Ecole Providence CM2 Lanslebourg (1 élève)	265,00 F
* Collège de MAURE	
- Espagne (2 élèves)	270,00 F
- Futuroscope (1 élève)	90,00 F
* Collège Saint Joseph	
- Séjour Pyrénées (2 élèves x 265 F)	530,00 F
- Espagne (1 élève)	265,00 F
* Lycée Horticole BRUZ (1 élève)	170,00 F
* Lycée Beaumont - Voyage VALENCE (1 élève)	265,00 F

- DIVERS

* Secours Catholique PIPRIAC	360,00 F
* Chambre des Métiers (un apprenti)	170,00 F
* ADMR PIPRIAC	220,00 F
* Association des Agriculteurs en difficulté	250,00 F
* Mission Locale REDON (4 F x 385 hab)	1 540,00 F
* Pays d'Accueil de Vilaine (4,90 F x 385 hab)	1 886,50 F
* Comité Bassin d'Emploi du Pays de REDON	240,00 F

Un crédit est inscrit au Budget Primitif 1996 de 33 000,00 F au C/65748 "Autres organismes publics".

2 - Demande de subvention pour achat de livres pour la Bibliothèque

Le Conseil Municipal alloue une subvention de 1 100 F et sollicite auprès du Conseil Général une subvention d'un montant de 1 100 F représentant 50 % de la dépense engagée.

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à cet achat de livres notamment la demande de subvention.



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 24 mai 1996 à 20 heures 30

L'an mil neuf cent quatre vingt seize, le vingt quatre mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 21 mai 1996

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes T. TIGER, P. LAURENT, M-J. TEMPLE, M-T. DANIEL, Mrs J-C. PITAUT, F. THIBAUT, G. VALENTIN, E. LE BARH, P. RICHARD

Secrétaire : Mr E. LE BARH

Ordre du jour : * *Discussion sur le local café,*
 * *Haies brise-vent,*
 * *Questions diverses.*

1 - Discussion sur le local café

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal de son entretien téléphonique avec Mr SCOBIE, propriétaire de la maison située à "La Roche" pour une éventuelle acquisition de celle-ci, pour en faire un café.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de se rendre sur les lieux afin de visiter cette maison. Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable pour l'achat de cette maison et autorise Mr le Maire à effectuer toutes les démarches auprès de Mr SCOBIE, pour la négociation de cet achat.

2 - Haies brise-vent

Des propriétaires de la Commune intéressés par la plantation de haies brise-vent organisée par la Chambre d'Agriculture, se sont inscrits en Mairie.

Après étude des demandes, le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce type d'opération étant donné que 10 personnes sont intéressées pour une longueur totale de 2 kms 150 m.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve le projet proposé par la Chambre d'Agriculture et autorise Mr le Maire à solliciter auprès de Mr le Président du Conseil Général l'inscription au programme 1996 des opérations "Création de rideaux boisés".

3 - Questions diverses

*** Vestiaires du terrain des sports**

Un devis d'un coordonnateur de sécurité, OUEST COORDINATION, est parvenu en Mairie s'élevant à 13 680 F. Le coût étant important, Mr le Maire propose au Conseil Municipal de se renseigner auprès de la sécurité du travail pour voir si cette démarche est obligatoire pour ce type de chantier.

.../...

* *Décharge de la Vionnais*

Renouvellement de location

Carrière pour un dépôt de gravats

Après délibération, le Conseil Municipal donne un avis favorable pour continuer la location de la Carrière destinée à recevoir les gravats de la Commune de SAINT-GANTON.

Cette carrière se situe sur le territoire de SAINT-GANTON au lieu-dit "La Clôture Toureau" cadastrée ZC n° 208.

Le Conseil Municipal décide de renouveler le bail de trois années pour une location annuelle de 700 F au Compte 614 du Budget Primitif 1996.

* *Voirie*

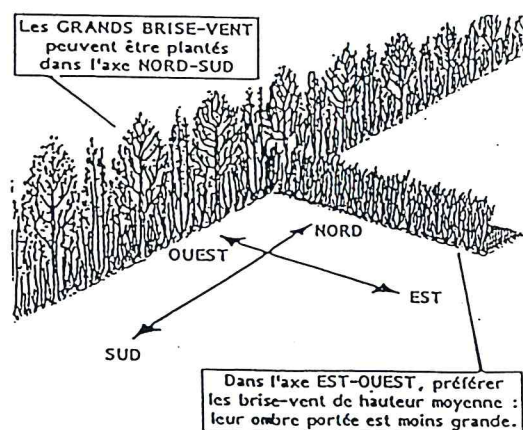
Plusieurs devis ont été reçus en Mairie relatifs à des travaux de voirie. Après étude des différents devis, le Conseil Municipal décide de retenir les entreprises suivantes pour la réalisation des travaux de voirie à savoir :

* la SCREG : pour un montant de 297 000 F, Route de Gominé,
pour un montant de 12 760 F, Rue de la Mairie,

* la SBARU : pour un montant de 8 500 F, Bordure logements OPAC.

PLANTATION DE HAIE

QUELQUES RECOMMANDATIONS



En fonction de l'orientation et de l'objectif de la haie, on installera soit un grand brise-vent, un moyen ou un petit brise-vent.

Grand brise-vent : 15 à 20 m. de hauteur

- composé de trois éléments : haut jet, arbre en cépée, arbuste buissonnant ;
- utilisé en protection contre le vent, orientation Nord-Sud.

Moyen brise-vent : 6 à 10 m. de hauteur

- composé de deux éléments : arbre en cépée, arbuste buissonnant ;
- utilisé en protection contre le vent, orientation Est-Ouest.

Petit brise-vent : 3 à 5 m. de hauteur

- composé d'un élément : arbuste buissonnant à feuillage persistant ou caduque ;
- utilisé en protection contre le vent et le froid des bâtiments, ornement en entrée de ferme.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION "COMMERCE ET ARTISANAT"

La Commission "Commerce et Artisanat" s'est réunie le 16 février 1996.

Les membres de la Commission ont mené une réflexion sur la fermeture du Café après l'arrêt de Madame DELACOUR fin septembre.

Idées émises :

Conserver la licence (faire démarche administrative),
Propositions d'un local après achat par la Commune,
Maison des anglais : maison de l'Arche face de Mr et Mme DEBARRE ou longère à l'intérieur du village de "La Roche",
Annexe du Café salle de jeux pour attirer les jeunes,
Conserver le dépôt pain et les journaux ou échange éventuel avec le Commerce du tabac au Café et du pain au Commerce,
Souhait de la Commission de travailler avec la Commission Bâtiment pour l'aménagement de ce lieu de rencontres et d'échanges.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION "BATIMENTS COMMUNAUX" DU 4 JUIN 1996

Etaient présents : Mrs R. BOUREL, J-Y. BOULAIS, H. BOURHIS, E. JAN, E. LE BARH, M-J. TEMPLE, T. TIGER

Ordre du Jour :

Aménagement de l'Ancienne Mairie "La Belle Alouette"

La Commission a émis différentes idées, notamment l'aménagement de l'ancien secrétariat en coin-cuisine avec communication directe sur la Salle.

Il s'avère aussi que la surface de réception de la Salle Polyvalente est trop juste. L'idée d'agrandissement à l'Est a été formulée. Ce prolongement pourrait inclure une scène destinée au théâtre et aux animations diverses (orchestres, spectacles...).

Si le secrétariat se révélait trop petit pour une réelle fonctionnalité de la cuisine, le transfert des WC actuels dans l'agrandissement "Est" serait une possibilité.

L'ancienne Salle du Cadastre pourrait être aménagée avec des grands placards destinés au rangement du matériel des différentes associations.

Quant à l'ancienne Salle de Conseil, elle resterait un lieu de réunion associatif.

L'aspect extérieur, vétuste, pourrait faire l'objet d'une rénovation assez urgente dans un souci d'embellissement du quartier de "La Belle Alouette".

Les services d'un Architecte-Conseil du Conseil Général seront sollicités.

ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT

L'Association Foncière de Remembrement de SAINT-GANTON est administrée par un bureau composé :

- du Maire de SAINT-GANTON,

- des propriétaires désignés ci-dessous, nommés pour une durée de six ans :

* Mr Serge GUERIF	Gominé	* Mr François DUCLOYER	Combray
* Mr Michel HELIGON	La Vionnais	* Mr Amand VALENTIN	Gominé
* Mr Robert TIGER	Beaucel	* Mr Jean LAURENT	Brubet
* Mr Henri RICHARD	Brubet	* Mr Jean-Baptiste PORCHER	Remdon
* Mr René DANIEL	Le Jarillé	* Mr Claude TEMPLE	Le Breil
* Mr Jean-Claude PITAUT	Combray		

* du délégué du Directeur Départemental de l'Agriculture.

Le 15 février 1996 a eu lieu l'élection du Président, Vice-Président et Secrétaire.

Les membres de l'A.F.R. ont décidé de reconduire :

Mr Henri RICHARD	Président
Mr Amand VALENTIN	Vice-Président
Mr Jean LAURENT	Secrétaire

Le 6 mars 1996 a eu lieu le vote du Compte Administratif 1995 et du Budget Primitif 1996.

Les membres de l'A.F.R. vote le Compte Administratif pour l'exercice 1995 à l'unanimité :

Section de Fonctionnement

Dépenses	30 425,13 F
Recettes	98 377,36 F
Excédent	67 952,23 F

Ensuite, le Président présente à l'Assemblée le Budget Primitif 1996 qui s'équilibre à 90 587,23 F en Dépenses et en Recettes en Section de Fonctionnement. La Commission, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le Budget Primitif 1996 ainsi énoncé.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE PIPRIAC

Projet de création d'un réseau de centres d'apports volontaires (déchetteries) situés sur les Communes de Pipriac, Guipry et Sixt sur Aff.

La Commission Déchetterie s'est réunie à plusieurs reprises pour visiter des sites comme celui de Carentoir, Gaël, le Verger, pour également réfléchir sur l'aménagement, les lieux, le fonctionnement sur le Canton.

1 - Objet des travaux

L'objet des travaux est de réaliser, pour le compte de la Communauté de Communes du Canton de Pipriac, sur son territoire, un réseau de centres d'apports volontaires (déchetteries), avec un équipement principal à Pipriac, et deux équipements annexes à Guipry et Sixt sur Aff.

Ces déchetteries ont pour but de permettre aux particuliers de se débarrasser des déchets qui ne sont pas enlevés par le Service de Collecte comme les gravats, les déchets végétaux, les "monstres" (machines à laver, vieux cycles...), les ferrailles, les verres, les papiers et cartons, des huiles mécaniques, des déchets ménagers spéciaux (D.M.S.)..., tout en effectuant un tri permettant d'en envisager le recyclage maximal, et d'éviter des rejets "sauvages" de produits toxiques dans le milieu naturel.

Pour ce faire, des caissons individualisés doivent être mis à disposition du public, caissons disposés sur une plate-forme aménagée, disposant suivant les sites, d'un quai sur lequel on accède afin de faciliter le chargement des caissons.

L'équipement principal, situé sur la Commune de Pipriac, prévoit la possibilité de disposer de 5 postes de déchargement, dans des caissons (ou éventuellement, des remorques agricoles suivant les déchets), ainsi qu'un silo pour les déchets végétaux (tontes de pelouse, tailles de haies, élagages...), d'une "colonne" étanche pour la récupération des huiles mécaniques, d'un conteneur pour les verres d'emballage, d'un abri (fermant à clef et ventilé), équipé de petits bacs individualisés pour les D.M.S. (tels que peintures, solvants, acides et batteries...). Les caissons sont disposés de part et d'autre d'une plate-forme métallique (en acier galvanisé), sur laquelle des véhicules peuvent circuler (en sens unique).

Les équipements annexes prévoient de disposer 2 caissons, d'une zone de stockage des déchets végétaux, d'une "colonne" à huiles mécaniques, d'un conteneur pour les verres d'un abri à D.M.S., ..., avec la possibilité d'aménagements futurs (sur le site de Sixt sur Aff existe déjà un "dos d'âne", réalisé en béton, pour disposer 2 caissons de part et d'autre, et dont l'utilisation est reprise dans le projet).

Sur ces équipements annexes, il est éventuellement prévu de ramener, sur le site principal de Pipriac, les déchets végétaux pour une valorisation future.

2 - Destination des déchets

a) Déchets recyclables :

↳ papiers, cartons, ferrailles et verres : des conventions seront à établir avec des entreprises spécialisées dans la récupération et le recyclage de ces déchets, conventions qui fixeront, en fonction des conditions économiques du marché, les modalités de reprise de ces produits ;

↳ huiles mécaniques : reprises d'office par un récupérateur agréé.

b) Déchets non recyclables :

↳ déchets végétaux : ces déchets, après avoir été éventuellement broyés pour les branchages - prestation de service par une entreprise spécialisée - seront valorisés sous forme de compost végétal grossier, ou orientés vers une décharge de classe II ;

↳ déchets encombrants : ces déchets (vieux sommiers, matelas...) seront évacués vers une décharge de classe II,

↳ déchets inertes : ce sont surtout des gravats de démolition qui seront déposés en décharge de classe III ;

↳ déchets ménagers spéciaux : ce sont surtout des restes de peinture, des solvants (white-spirit,...) ou autres déchets liquides de compositions inconnues qui seront transportés vers un centre de regroupement pour être expédiés dans des unités de destruction appropriées.

3 - Caractéristiques techniques des équipements

Les caractéristiques techniques des équipements sont précisés dans le plan de masse joint du site de Pipriac.

4 - Coût et financement de l'opération

a) Coût des travaux

NB : le détail estimatif des prestations est donné en annexe

* déchetterie principale de Pipriac	750 000 F HT
* déchetterie annexe de Guipry	150 000 F HT
* déchetterie annexe de Sixt sur Aff	100 000 F HT
	1 000 000 F HT
TVA (20,60 %)	206 000 F

Total TTC

1 206 000 F

=====

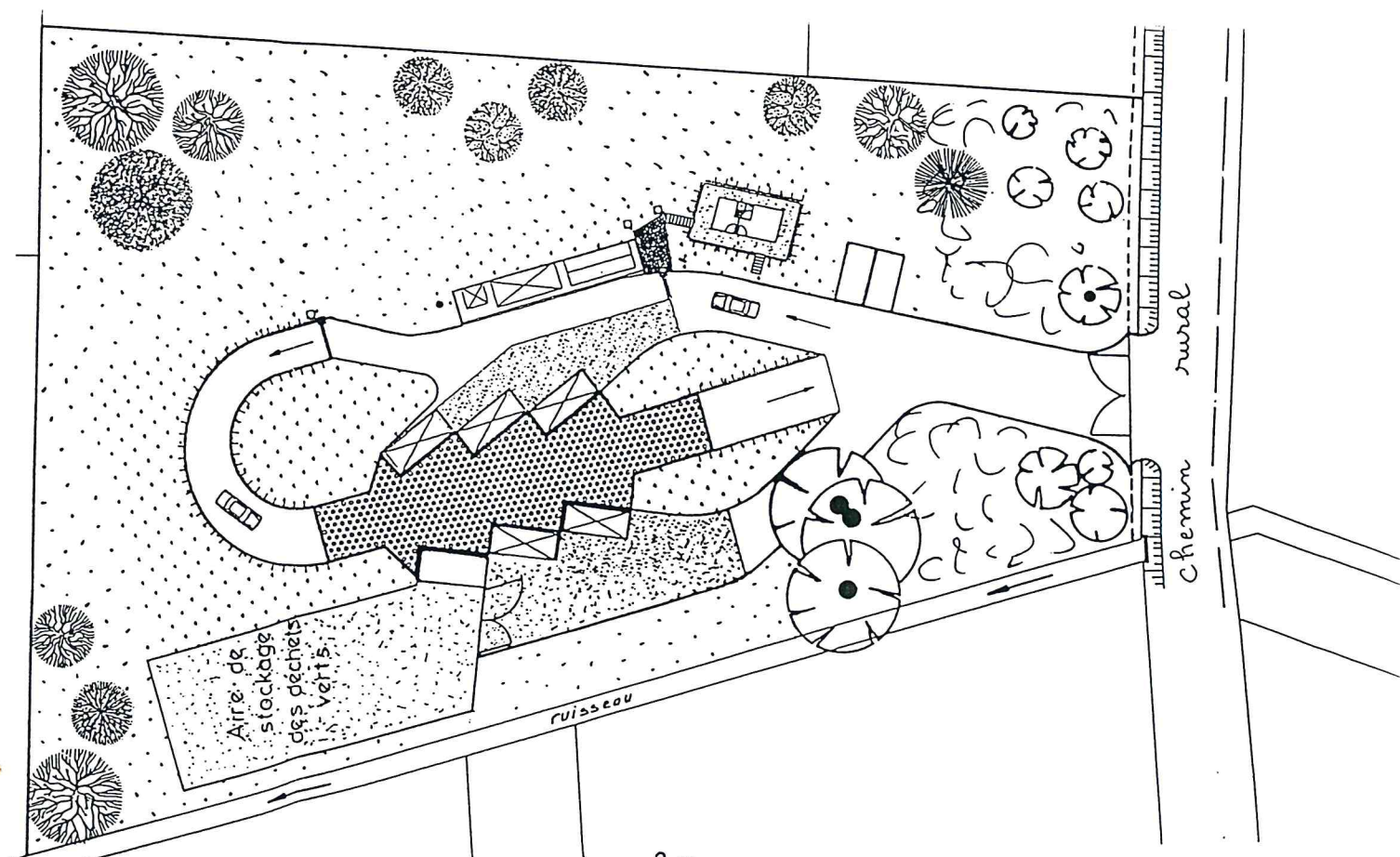
b) Financement de l'opération :

*Subvention Conseil Général 35 et ADEME	350 000 F
(50 % sur 700 000 F HT)	
*DGE pour 1996	
(20 % sur 300 000 F HT)	60 000 F
*Autofinancement et/ou emprunt	590 000 F
*TVA (financée par prêt à court terme ou autofinancement)	206 000 F

Total TTC

1 206 000 F

=====



QUE DEVIENNENT VOS ORDURES MENAGERES

SMICTOM du NAR

ELB



Après les avoir déposées dans le conteneur elles sont reprises par un camion spécialisé.

Dans ce camion vous avez un chauffeur et un ripeur.

Une fois leur tournée terminée ils les portent au centre d'enfouissement technique (CET) de Guignen.

Là elles sont déchargées pour être compactées.

Le compactage est une mise en balles ligaturées des déchets, et sont réalisées au moyen de gros engins.

La compaction est alors élevée puisque l'on obtient des densités voisines de 1.

L'ensemble obtenu est donc peu perméable. (Risque d'incendie négligable)

Les balles sont acheminées ensuite vers des casiers.

Où elles sont rangées sur le site par couches successives puis recouvertes d'une fine couche de matériaux (terre, autres...) pour une diminution des envols et des odeurs.

L'aspect du CET est impeccable, esthétiquement remarquable.

Il y a peu d'envols ni d'oiseaux sur site et il faut arriver au dessus des casiers pour avoir des odeurs.

C'est quoi un Centre d'Enfouissement Techniques (CET)

Ce sont des installations classées garantissant une haute protection de l'environnement.

Elles sont soumises à des règles rigoureuses couvrant tous les aspects de leur installation et de leur exploitation.

Le site de GUIGNEN est un CET de Classe II dont la définition est la suivante:

Sites imperméables avec contrôle et traitement des effluents liquides.

Ils réceptionnent les Ordures Ménagères et déchets assimilés.

Ces déchets ne contiennent pas de substances toxiques ou dangereuses.

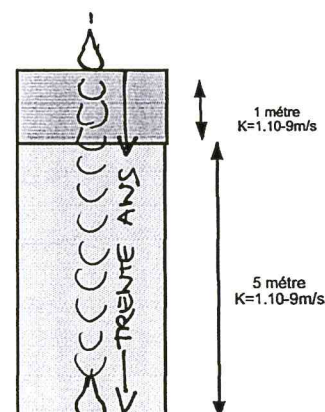
Le terrain naturel doit avoir une aptitude à constituer cette « enveloppe de garantie » du CET est lié à sa perméabilité, mesuré par un coefficient K.

La formation géologique concernée doit être telle que

1 mètre à $K=1.10^{-9} \text{ m/s}$ et 5 mètres à $K=1.10^{-9} \text{ m/s}$

Soit le temps nécessaire à une goutte d'eau pour traverser la couche imperméable: 30 ans

Possibilité d'intégration du site dans le paysage pendant et après l'exploitation.



Depuis le 2 Avril (4 Avril pour St Ganton) vous vous servez de votre conteneur à roulettes.

Mais aussi vous avez eu à payer votre redevance pour le SMICTOM du NAR là vous avez eu une mauvaise surprise c'est la note.

En 1995 vous avez payé 418,00 F. pour une collecte par semaine.

Cette année celà est passé à 515,00 F. pour un même service d'où celà provient

Coût collecte porte à porte pour 1996 453,00 F.

Hausse de la T.V.A. 2%

Taxe ADEME 5 F/Tonne

Hausse tonnage ordure ménagères environ 3%

Hausse tonnage Verre environ 10%

Prévision pour travaux * 13,00 F.

Conteneur individuel, mise en place ,amortissement sur 5 ans, coût supplémentaire collecte. ** 49,00 F.

TARIF 1996 515,00 F.

avec abattement pour personne seule ou non résident 361,00 F.
soit 70% du tarif.

*Cette somme a pour raison de faire des travaux sur le site de Guignen sans emprunt, afin de ne pas vous faire subir les interêts lié à ce genre d'opération.

** Le conteneur coûte-t-il cher ?

Personnellement j'ai fait mon petit calcul

Avant, il me fallait en moyenne

5 petits sacs poubelles de 30 l. $0,48 \text{ F} \times 5 = 2,40 \text{ F. Semaine}$

3 grands sacs poubelles de 100 l. $1,45 \text{ F} \times 3 = 4,35 \text{ F. Semaine}$

Total 6,75 F. Semaine en 1 an 351,00 F.

Maintenant

J'ai mis dans le conteneur un grand sac de 240 l. que je change toutes les deux semaines

2 petits sac de 30 l. $0,48 \text{ F.} \times 5 = 2,40 \text{ F. Seamine}$

1 Grand sac 240 l. $5,80 \text{ F./2} = 2,90 \text{ F. Semaine}$

Total 5,30 F. semaine en 1 an 275,60 F.

Donc j'économise $351,00 \text{ F.} - 275,60 \text{ F.} = 75,40 \text{ F. par an}$

Faites votre Calcul si vous voulez.

Il est certain que le conteneur est une amélioration au sens propre et une facilité de service.



A.D.M.R.

ASSEMBLEE GENERALE D'ILLE & VILAINE

Lundi 20 Mai, à la salle polyvalente de PIPRIAC, Monsieur le Maire et Madame Jacqueline BOCH, présidente locale, accueillait l'assemblée générale en présence du Conseiller Général Mr LESACHER, une occasion de redire le rôle important de l'aide à domicile pour les personnes âgées.

Le rapport d'activités est éloquent.

Quelques chiffres pour 1995 : pour 69 associations locales, 1000 responsables bénévoles, 352 communes du département (exception RENNES, REDON, ST-MALO), 756.000 heures d'interventions à domicile, 105.000 heures auprès de 1.260 jeunes familles effectuées par 68 travailleuses familiales (dont 2 sur le secteur de PIPRIAC), 650.000 heures auprès de 4.600 personnes âgées aidées par 1.050 aides à domicile, 1.200 heures auprès de 4 personnes handicapées, 2 auxiliaires de vie.

Autres services : accueil de la petite enfance - 13 haltes garderie parentale, 14 familles d'accueil ont reçu 22 personnes âgées (Joseph DUFRECHE de La Houle), 5 centres de soins, 1 S.S.I.A.D., services périphériques : portage de repas, télé alarme.

Canton de PIPRIAC - Total d'heures : 15.088,25

BRUC S/AFF - LIEURON, LOHEAC, ST-JUST, SIXT S/AFF,

ST-GANTON -

aide à domicile : 120 heures 50

mandatement week-end et garde de nuit : 2233 heures

familles : 137 heures 50 - Total des heures effectuées : 2.491.-

1995 - Mise en place en Ile & Vilaine de la prestation expérimentale dépendance. Cette expérience s'achèvera en février 1997 après deux ans de mise en oeuvre. Le projet de la prestation autonomie est suspendu sous prétexte de ne pas aggraver les déficits publics.

Nous demandons l'institution de la mutualisation, c'est à l'État d'arbitrer pour éviter que les coûts pris en charge par le dépendant et sa famille ne deviennent insupportables pour eux.

Autre point fort : le rapport d'orientation animé par Mme Marie-Odile BRUNEAU. Une triple obligation de raisonner à partir des ressources, de l'amélioration de l'action sociale locale et du renforcement des relations régionales et départementales.

Pour tout renseignement, une permanence en Mairie de PIPRIAC

Tél. 99.34.42.87

lundi, jeudi, vendredi : de 9 à 12 heures

et à partir du 1er juillet :

Mardi de 14 à 17 heures

Béatrice et Christiane assurent les permanences à tour de rôle.

Gabrielle BAUDU



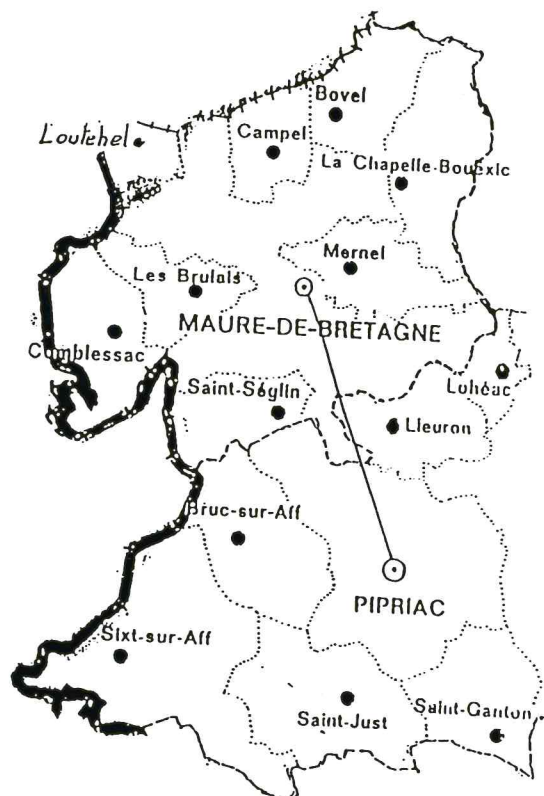
CONSEIL PASTORAL DE PAROISSE

NOUVELLES PAROISSIALES

* Redéploiement pastoral

PIPRIAC s'est agrandi de MAURE-de-BRETAGNE. Mgr Jacques JULLIEN a fait connaître le nouveau découpage des doyennés du Diocèse de RENNES le 14 juin 1996.

Désormais, nous parlerons du Doyenné de l'Aff. Centre pastoral : PIPRIAC. Mais ce n'est qu'une étape. L'an prochain ce sera la réorganisation des paroisses.



* Les trente ans de prêtrise de l'Abbé DESMOTS

Le 2 février 1996, quelques paroissiens de Saint-Ganton se sont joints à ceux du doyenné pour manifester leur amitié à Mr l'Abbé DESMOTS qui fêtait le 30ème anniversaire de son ordination sacerdotale.

Cette manifestation à caractère familial était suivie le dimanche 4 février d'une messe célébrée à 11 heures à PIPRIAC par Mr l'Abbé DESMOTS pour l'ensemble des paroisses.

* Un grand merci à tous les bénévoles de l'Eglise

L'entretien d'une Eglise demande beaucoup de disponibilité et de bonne volonté. Que les personnes ayant participé à l'entretien et à la beauté de notre église soient remerciées.

DOYENNE DE PIPRIAC -

Horaire des messes du 29/30 juin au 1er novembre 1996

<u>DATES</u>	<u>PIPRIAC</u>	<u>LOHEAC</u>	<u>LIEURON</u>	<u>St-GANTON</u>	<u>St-JUST</u>	<u>BRUC S/AFF</u>	<u>SIXT S/AFF</u>
<u>29-30 Juin</u>	11 h.		<u>11 h.</u> <u>A.D.A.P.</u>	9 h.15	11 h.	9 h.15	19 h.
<u>6-7 Juillet</u>	11 h.	19 h.	9 h.15		19 h.	11 h.	9 h.15
<u>13-14 Juillet</u>	11 h.	9 h.15	19 h.	9 h.15	<u>11 h.</u> <u>A.D.A.P.</u>	19 h.	11 h.
<u>20-21 Juillet</u>	11 h.				9 h.15		<u>11 h. Noyal</u> <u>Ste Anne</u>
<u>27-28 Juillet</u>	11 h.	19 h.	9 h.15	11 h.		19 h.	9 h.15
<u>3-4 Août</u>	11 h.	9 h.15	19 h.		19 h.	9 h.15	11 h.
<u>10-11 Août</u>	11 h.	<u>11 h.</u> <u>A.D.A.P.</u>		9 h.15	9 h.15	11 h.	19 h.
<u>14-15 Août</u> <u>(Assomption)</u>	11 h.	19 h.	9 h.15	11 h.	19 h.	<u>11 h.</u> <u>"Fréval"</u>	9 h.15
<u>17-18 Août</u>	11 h.	9 h.15	19 h.	9 h.15	19 h.	<u>11 h.</u>	11 h.
<u>24-25 Août</u>	11 h.					9 h.15	19 h.
<u>31-1^{er} Septembre</u>	11 h.	19 h.	9 h.15	11 h.	19 h.		9 h.15
<u>7-8 Septembre</u>	11 h.	9 h.15	19 h.		9 h.15	19 h.	<u>11 h.</u> <u>A.D.A.P.</u>
<u>14-15 Septembre</u>	11 h.		<u>15 h.</u>	9 h.15	11 h.	9 h.15	19 h.
<u>21-22 Septembre</u>	11 h.	19 h.	9 h.15		19 h.	11 h.	9 h.15
<u>28-29 Septembre</u>	11 h.	9 h.15	19 h.	9 h.15	<u>11 h.</u> <u>A.D.A.P.</u>	19 h.	11 h.
<u>5-6 Octobre</u>	11 h.				9 h.15		19 h.
<u>12-13 Octobre</u>	11 h.	19 h.	9 h.15	11 h.		19 h.	9 h.15
<u>19-20 Octobre</u>	11 h.	9 h.15	19 h.		19 h.	9 h.15	11 h.
<u>26-27 Octobre</u>	11 h;	<u>11 h.</u> <u>A.D.A.P.</u>		9 h.15	9 h.15	11 h.	19 h.
<u>1er Novembre</u>	11 h.	19 h.	9 h.15	<u>15 h.</u>	11 h.	19 h.	9 h.15

"Toussaint" : Dans toutes les PAROISSES, Célébration à 15h. suivie de la PROCESSION au CIMETIERE

LA CHASSE

22 SEPTEMBRE : OUVERTURE DE LA CHASSE.

Mais ce n'est qu'une date ; en effet, pour tout chasseur qui se respecte, qui aime ce sport, qui aime la faune, la chasse dure toute l'année.

- concernant le petit gibier de plaine (lapins, perdrix) attaqués de toutes parts (myxomatose, V.H.D., épizooties) et les conséquences d'un productivisme agricole dont beaucoup d'agriculteurs ont été les premières victimes, il devient nécessaire de réagir si nous voulons sauver ces espèces.

- parlant du lapin qui est la base de la chasse depuis le début du siècle, il faudrait réimplanter des tas de souches artificielles faits de palettes en bois, de terre de vieux foin ou pailles, de branchages, de sorte que cela s'intègre bien dans le paysage.

A ce sujet, si vous voulez des palettes (gratuitement), contactez-moi

- pour la perdrix qui, autrefois, s'envolait sous nos bottes, la situation est critique. La fédération a d'ailleurs déclaré " Mission impossible " à ce sujet. Je pense qu'il y a des solutions à étudier pour la protéger.

En somme, il va falloir dépenser beaucoup "d'huile de bras" si nous voulons continuer à chasser le petit gibier. Le gros gibier, quant à lui, se porte bien. L'année dernière, dans le cadre du G.I.C. Vallée de la Vilaine (30.000 ha), nous avons une attribution de 2 chevreuils.

Cela a été une bonne occasion pour nous, chasseurs, d'organiser un repas auquel tout le monde pouvait participer et qui, du reste, a vu 80 personnes répondre favorablement à notre invitation. (Attribution 96/97 : deux chevreuils adultes)

"La bête noire" (sanglier), nom qui lui a été donné maladroitement ou par respect au temps où il abondait dans la région, avait complètement disparu ces dernières années. Un plan de réintroduction a été mis en place par le G.I.C. Vallée de la Vilaine :

- 16 animaux ont été lâchés, 5 à Corbinières, 6 à Renac, 5 à Saint-Just.

Il va sans dire que tout doit être fait pour PROTEGER LES CULTURES des risques que cela pourrait engendrer (essentiellement lors des semis de maïs et de la récolte). Du matériel est à notre disposition : piquets de clôture, fils , agraïnoirs etc...

J'invite les agriculteurs à nous avertir dès qu'ils auront constaté des dégâts.

INFORMATIONS GENERALES

ARMES DE CHASSE : Nouvelle réglementation (décret du 6 mai 1995) Déclaration des fusils de chasse à la gendarmerie ou à la Préfecture (formalité repoussée à fin 96 mais à faire de toute façon)

- 5ème catégorie -

- 1) armes à canon lisse à répétition (3 ou 5 coups), dites "semi-automatiques"
- 2) armes à canon lisse semi-automatiques dites "automatiques"
- 3) armes de chasse basculantes ayant un ou des canons rayés

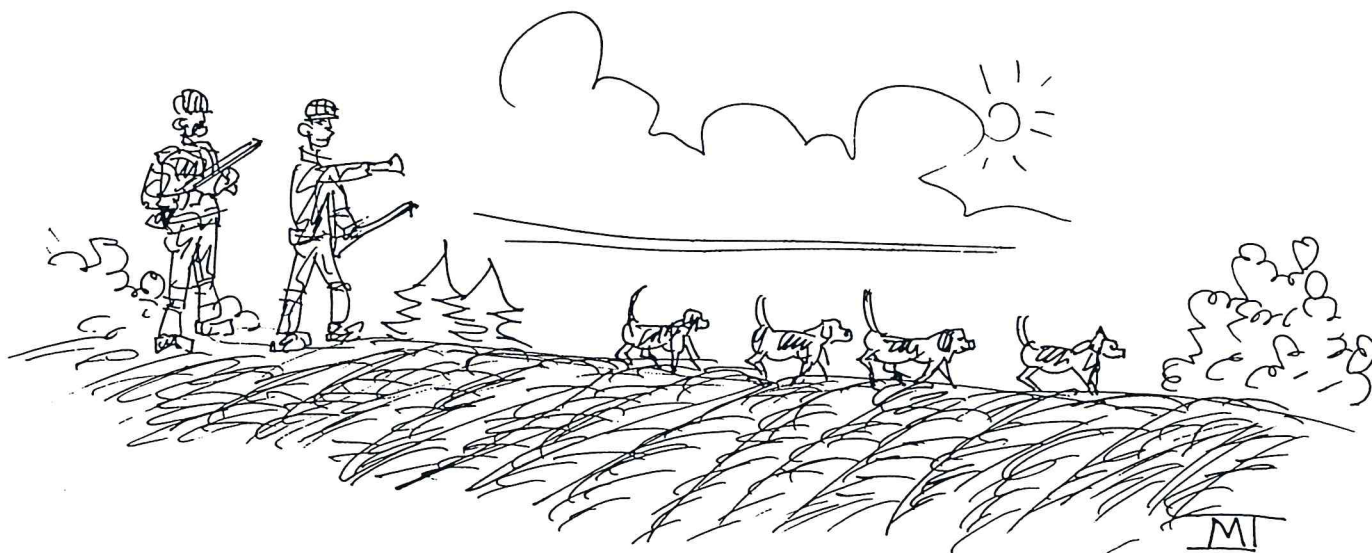
-7è catégorie

ATTENTION : la carabine 22 L/R est soumise à déclaration elle aussi (interdite à la chasse).

Je compte sur vous pour la mise en oeuvre.

Amicalement

Jean-Pierre PORCHER



Comité des Fêtes

- le 3 février se déroulait notre concours de belote soirée réussie avec la participation de 42 équipes.

- le 7 juillet, nous fêterons le 10^e anniversaire de notre grande journée détente.



CONCOURS DE PÊCHE

de 8 h.30 à 12 h. et de 14 h.30 à 18 h.

Inscription - 40 frs le matin
 25 frs l'après-midi
 60 frs la journée

CONCOURS DE PALETS

à partir de 14 h.30

Inscription - 25 frs

Un tirage surprise clôturera la journée pour tous les engagés pêcheurs et palétistes.

- le 14 août à 20 h.30, Place du Commerce, soirée musique et danse animée par Rachel et ses musiciens le groupe CERANIC.

Jacqueline BOULAIS

GYMNASTIQUE "LA DYNAMIQUE"

La saison s'achève...nous reprendrons notre activité début septembre.

Les inscriptions sont ouvertes à tous au tarif de 110 frs pour la licence. Se munir d'un certificat médical.

Nous pensons organiser une soirée à l'automne.

En attendant, bonnes vacances à toutes et à tous.

Jacqueline BOULAIS





ASSOCIATION OMNISPORTS

ENFIN LA MONTEE !

— RESULTATS DE LA SAISON 95-96 —

EQUIPE A

1 STE ANNE AS 1	76
2 GUIGNEN US 2	69
3 AO ST GANTON 1	53
4 SIXT ESP 3	48
5 MAURE BGNE FC 3	45
6 LA CHAP BOUEX 2	44
7 MERNEL AV SP 3	44
8 STE MARIE/CHA 3	42
9 LIEURON AV 2	41
10 REDON AC 2	36
11 BAINS VOLT 2	31
12 GUIPRY L.M FC 4	0

EQUIPE B

1 ST SEGLIN R 2	59
2 STE ANNE AS 2	59
3 BAINS CADETS 4	59
4 LA CHAP BOUEX 3	52
5 LES BRUL COMB 2	51
6 PIPRIAC JA 3	43
7 CAMPTEL AS 2	34
8 LANGON ESP 2	30
9 AO ST GANTON 2	29
10 BRUC/AFF US 2	27
11 ST JUST GSY 2	0
MERNEL AV SP 2	0

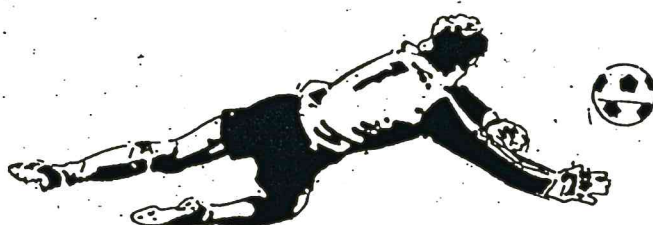
BUTEURS EQUIPE A

THIERRY COSTARD	18
PHILIPPE PILPRE	11
LAURENT CHRISTIAN	10
CHRISTOPHE GEFFLOT	7
EMMANUEL BOUCHARD	6

BUTEURS EQUIPE B

YANNICK VOLAND	11
GAETAN LEROUX	6
DENIS PILPRE	3
ERWAN MOYON	2
THIERRY CHARRIERE	2

L'équipe A termine 3ème de son groupe et accède à la deuxième division. L'équipe B évoluant en 3ème division termine 9ème de son groupe. Pour la saison prochaine, nous avons pour objectif de maintenir l'équipe A et de faire monter l'équipe B.





En haut : THIERRY COSTARD, LIONNEL COSTARD, CHRISTOPHE GEFFLOT
 PHILIPPE PILPRE, CHRISTIAN LAURENT, VINCENT LECOQ, CLAUDE JAN
 En bas : EMMANUEL BOUCHARD, PHILIPPE LEVEIL, YANNICK TEMPLE,
 WILLIAM GUEUTHIER, FRANCK LESAGE, VINCENT DUCLOYER.

— RESULTATS DU TOURNOI LICENCIES —

Ce tournoi a eu lieu le dimanche 16 juin; 20 équipes y ont participé. En vainqueur, la GAUDINAIS l'a remporté face à SAINT JUST. En vaincu, c'est le MAXIMUM qui s'est imposé devant E.I.E.

— RENSEIGNEMENTS —

Pour tous renseignements, s'adresser à : LIONNEL COSTARD 99.08.61.89
 YANNICK TEMPLE 99.08.73.50

— LES EQUIPES DE JEUNES —

Cette saison nous avons une équipe de poussins et une équipe de -13 ans en alliance avec SAINT JUST. Les -13 ans après un bon premier championnat on accède en excellence. Les poussins qui étaient pour la plupart des débutants, on fait une saison satisfaisante.



En haut : GUILLAUME BOUREL, LUDOVIC LERAY, FLORIAN DENIS
FABRICE LERAY, ARNAUD LECHEVALIER. En bas : SYLVAIN GUERIF
BENJAMIN DENIS, MICKAEL PROVOST, YOAN JUSTAL.

— LE NOUVEAU BUREAU —

Président : LIONNEL COSTARD

Trésorier : CHRISTOPHE GEFFLOI

Vice-Président : VINCENT DUCLOYER

Secrétaire : YANNICK TEMPLE

Membres : YVES BABONNEAU _ HUBERT BOCHEREL _ THIERRY COSTARD _ J-C LAUNAS
LOUIS LEROUX _ FRANCK LESAGE _ VERONIQUE LESAGE _ DENIS PILPRE.

— LES FETES DU CLUB —

Le 30 juin : Concours de palets à 14 H

Le 21 juillet : Tournoi de foot corpo à 13H30

équipes de villages

PAS PLUS DE 3 LICENCIES



TENNIS-CLUB DE SAINT-GANTON

Depuis le tirage au sort du 11 mai, date à laquelle devait commencer le tournoi, nous avons eu des semaines et des week-end de pluie, ce qui a énormément retardé le démarrage des matches.

Cette année, nous avons 36 participants en quatre catégories : Dames, Messieurs, Jeunes et Vétérans. Les finales ne seront donc pas faites pour le 23 juin, comme prévu, mais cela n'empêchera pas notre fête traditionnelle d'avoir lieu le samedi 22 juin . Nous avons choisi un buffet animé par "YANN FRANCE ANIMATION" et son karaoké afin de pousser vers le micro tous les amateurs de chansons.

Le tennis est un sport ouvert à tous quel que soit l'âge ou le niveau. L'important est d'y trouver son plaisir.

Comme tous les ans, les engagés au tournoi recevront une récompense. En plus, le buffet leur est offert par l'association.

Bonnes vacances à tous.

Le Président,
Philippe LOUET

DERNIERS ECHOS - Dimanche 23 juin, il est 2 h.30 - Les flonflons de l'orchestre s'éteignent et les danseurs, heureux, applaudissent !...

La soirée s'est déroulée dans une ambiance originale et sympathique ; chacun a apprécié cette expérience de karaoké ainsi que le buffet copieux et de bonne qualité dressé par les Ets GICQUEL de Sainte-Marie.

Le tournoi continue. Les finales sont prévues pour SAMEDI 29 et DIMANCHE 30 Juin à partir de 14 heures. Celle des vétérans est déjà faite et a été remportée par Henri BOURHIS en trois sets (6-2.4-6.6-2) contre Jean LAURENT.

La remise des récompenses se fera, le dimanche, après les matches de finales en présence de Monsieur le Maire.

Venez nombreux supporter les finalistes et faire de ce dernier week-end de Juin "la Fête du Tennis".



CERCLE "ETERNELLE JEUNESSE"

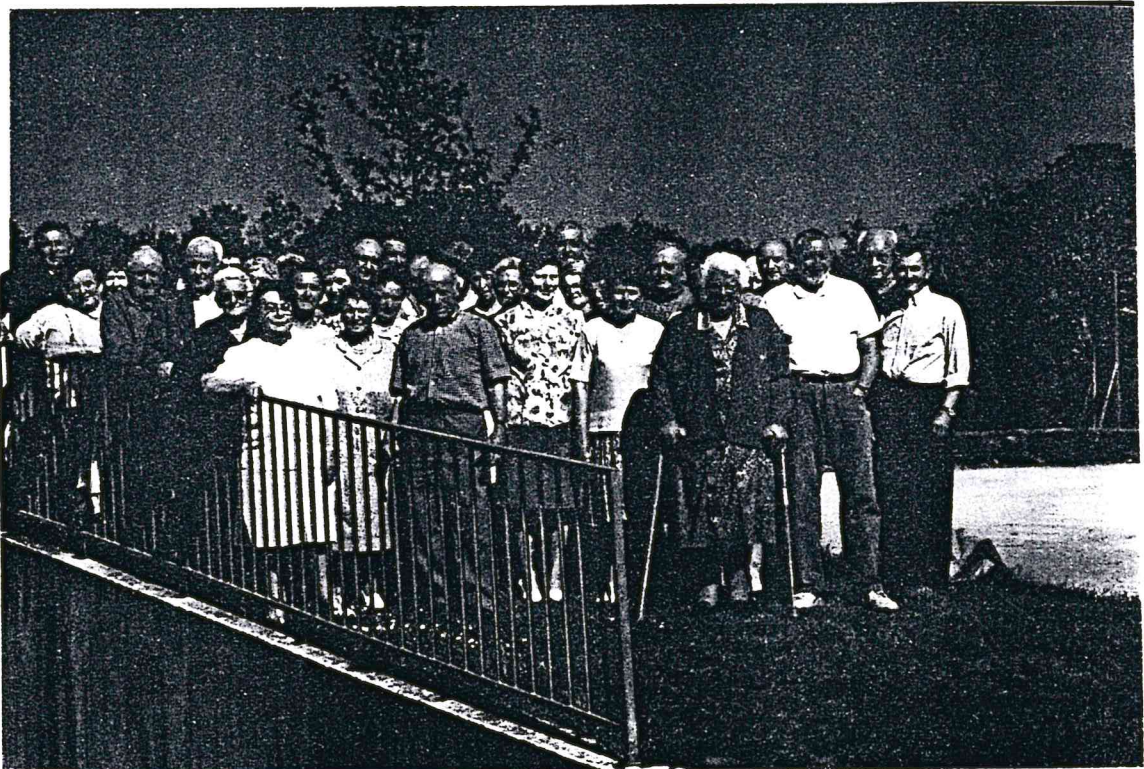
Le passant matinal qui se trouvait vers 7 heures, le mardi 4 juin, à "La Belle Alouette", pouvait s'étonner de l'animation qui régnait aux alentours de l'ancienne mairie !

En effet, 42 passagers attendaient un car. Il s'agissait là de la première sortie de notre Cercle. S'appuyant sur une démonstration publicitaire, notre balade nous a entraînés vers Vannes avec découverte - rapide - de la vieille ville, d'un musée de l'aviation où un amoureux de vieux "coucous" s'accroche à sa passion et les remet en état pour qu'ils puissent voler et ils volent !... Puis, un arrêt dans une forêt nous a fait rencontrer un curieux sculpteur de pierres sorti tout droit des contes de notre enfance.

Avant de reprendre la route, une heure dansante a été la conclusion heureuse de cette première escapade ensemble. Le temps du retour a été consacré aux chansons et le trajet a semblé très court, il ne nous reste plus qu'à penser à la prochaine virée.

Après notre après-midi récréatif du mardi 25 Juin, nous partirons en vacances, nous aussi, pour les deux mois d'été, mais nous préparons déjà la rentrée.

La Secrétaire,
M-P. BOURHIS



le groupe auprès du restaurant "La Marmite"

FETE DE LA CLASSE "6"

Cette fête a eu lieu le 28 avril 1996. Cela faisait déjà quatre mois que l'équipe des "20 ans" la préparait afin de passer une agréable journée en compagnie des personnes qui ont habité ou qui habitent encore notre commune de Saint-Ganton.

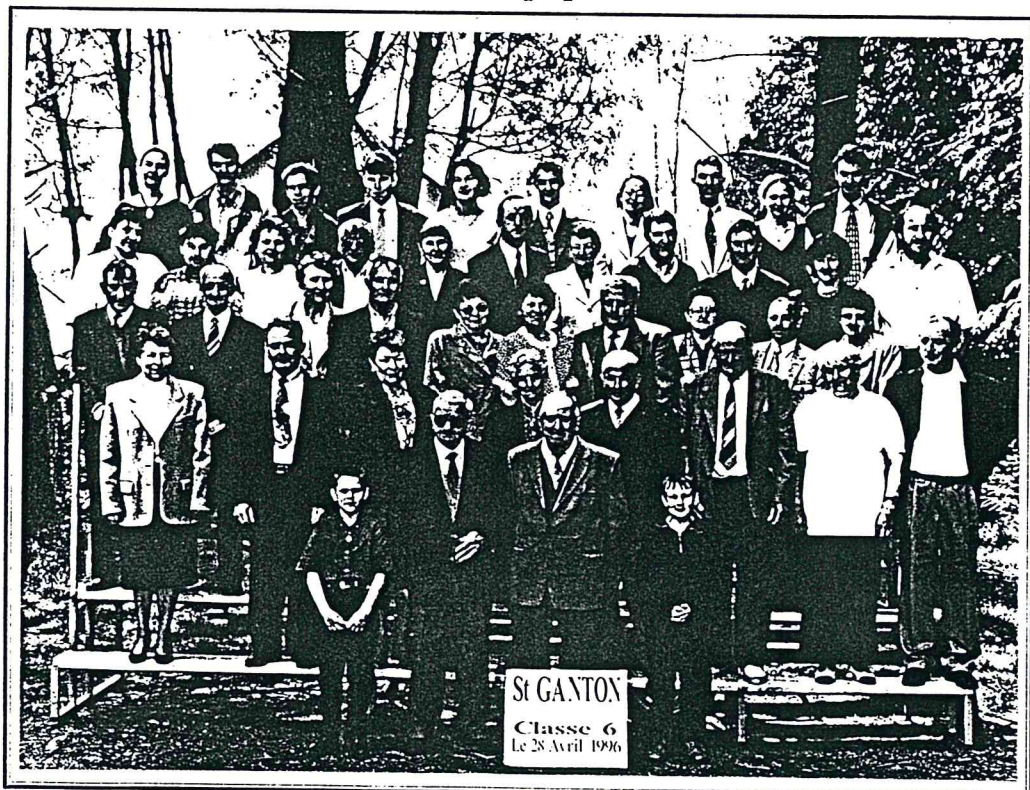
Ce dimanche matin, à 9 h.15, nous nous sommes rendus à la messe. Aux environs de 12 heures, nous étions au rendez-vous à la "Belle Alouette" pour la photo-souvenir. Nous avons eu l'honneur d'avoir parmi nous les doyens, MMrs André LAUNAY et Charles LEROUX âgés de 80 ans ainsi que les plus jeunes Adrien JAN et Nicolas THOMAS âgés de 10 ans.

Vers 13 heures, les convives ont pris place autour de la table dans une ambiance joyeuse entre les jeunes et les moins jeunes.

En fin d'après-midi, nous nous sommes retrouvés autour d'un buffet et cette superbe journée s'est achevée par un bal animé par PETER RINALDI que nous remercions vivement.

Les jeunes de "20 ans" remercient toutes les personnes qui ont contribué au bon déroulement de cette merveilleuse journée et souhaitent vous retrouver toutes et tous ... dans 10 ans !

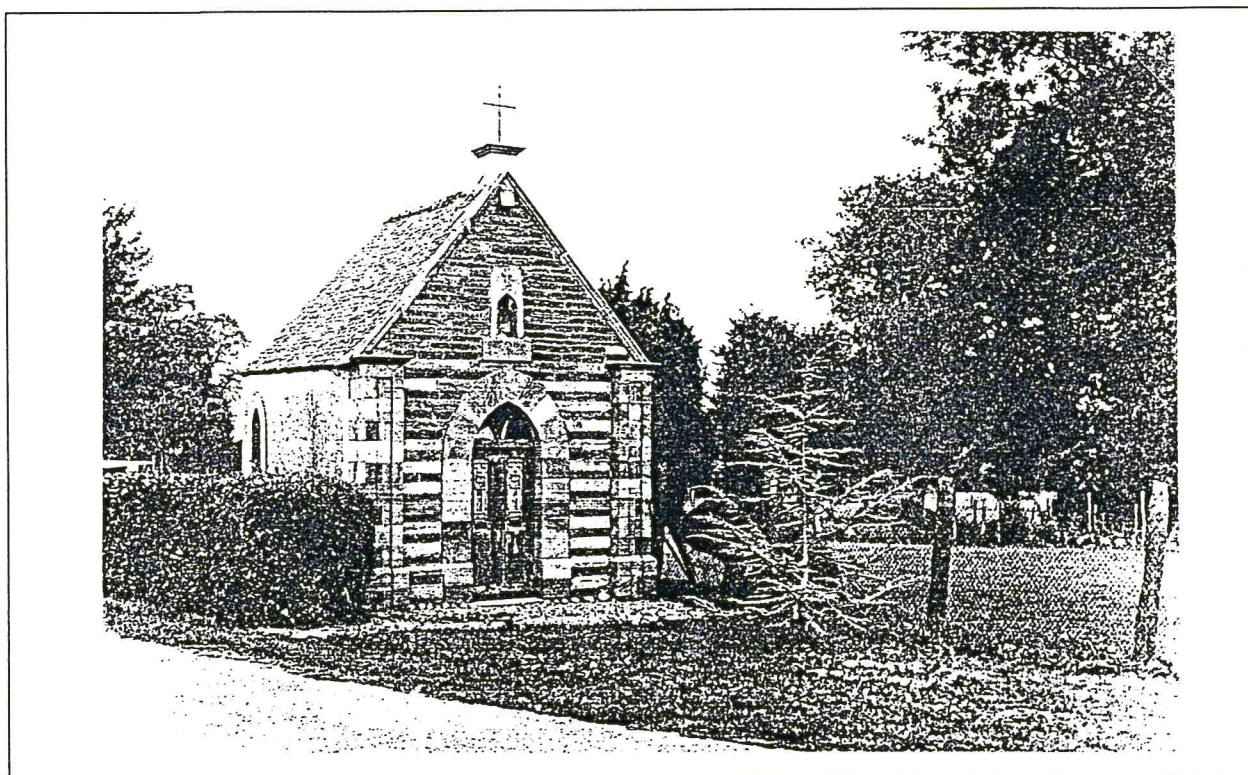
L'équipe des "20 ans"



IL ETAIT UNE FOIS ... OU L'HISTOIRE DE St-GANTON

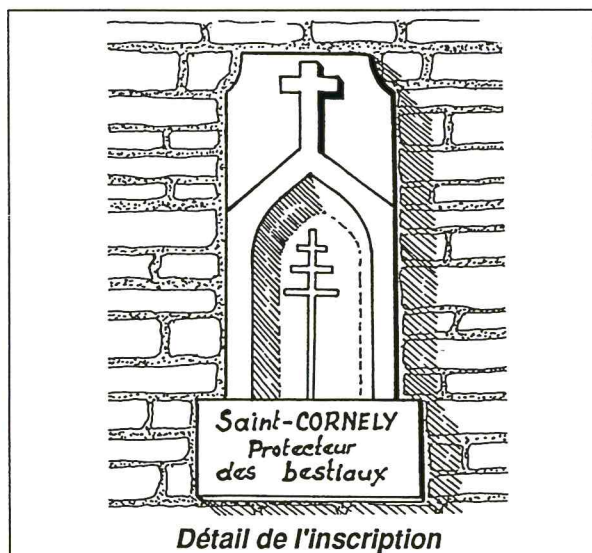
Dans le précédent article, nous avons relaté la restauration de la chapelle St-Mathurin. Aujourd'hui, nous nous déplaçons de quelques centaines de mètres pour rejoindre le village de la Manchonnais. A proximité du "carrefour des cinq routes", nous observons un petit édifice :

LA CHAPELLE St-CORNELY



1- Que connaissons-nous de son histoire ?

Tout d'abord, arrêtons-nous quelques instants, pour lire l'inscription, au-dessus de la porte :
"Saint-Cornely, protecteur des bestiaux".



Quant à son histoire, écoutons Madame Augustine GRAZET, nous la conter :

"La chapelle St-Cornély a été construite par notre grand-père François POULAIN vers 1895 ou 1896. Elle est antérieure à la maison située derrière, qui date de 1900.

La statue de St-Cornély, était dans un chêne avant la construction de la chapelle, protégée par une niche en bois. Les habitants de la région venaient prier pour la protection de leurs animaux. Notre grand-père était très croyant et participa lui-même à la maçonnerie et différents travaux.

Sa femme, notre grand-mère est décédée en 1899. Il aurait aimé par la suite, ramener ses ossements dans la chapelle mais il fallait faire beaucoup de démarches et dût y renoncer.

Par contre, ses ossements à lui, ont été déposés sous l'hôtel.

Pendant la dernière guerre, les habitants des villages voisins se réunissaient dans la chapelle, pour y réciter des chapelets pour la paix" (1).

2- Vie de Saint-Cornély

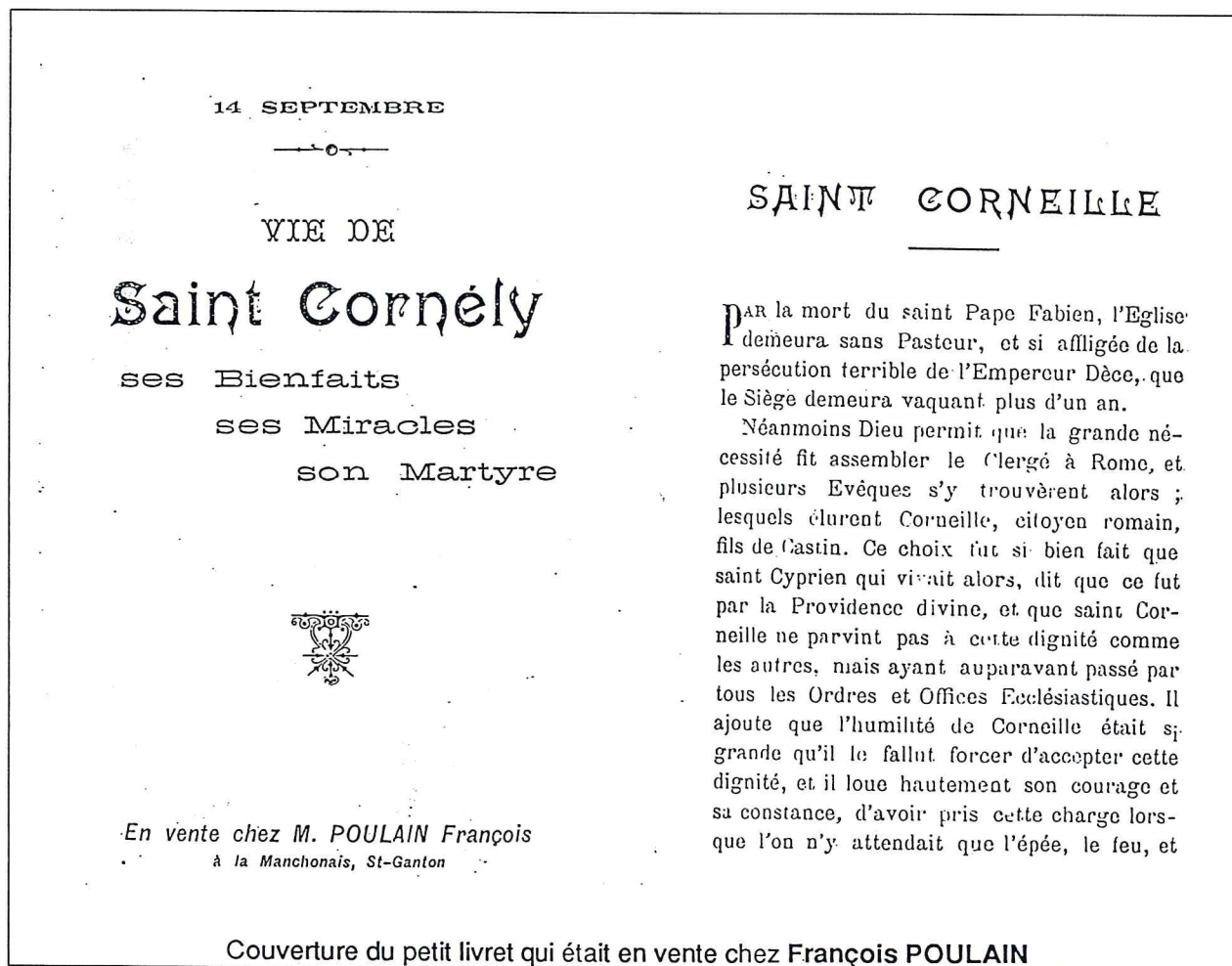
François POULAIN avait fait imprimer un livret sur la vie de St-Cornély, dont il en assurait la vente. Il nous apprend la vie de Saint-Corneille, qui fut martyrisé le 14 Septembre de l'an 255, au Temple de Mars à Rome, sous l'Empire de Gallus et Volusien. Ensuite, sont citées quelques réflexions. On apprend également que la dévotion de Saint-Cornély, est populaire dans toute l'Armorique (2).

3- Les miracles

Dans ce livret, six miracles qui se sont réalisés dans la région (St-Just, Langon, St-Ganton, Pipriac, ...), sont évoqués, dont deux précisément datés :

- le 10 Mai 1894, jour de la bénédiction de la statue du Saint par l'Abbé LEBRETON, ancien recteur de St-Ganton, un sieur FONTAINE, habitant la Porte en St-Just, avait acheté deux boeufs au marché du bourg. Ces animaux devinrent malades et condamnés par le vétérinaire. FONTAINE fit un vœu à St-Cornély et ses boeufs furent aussitôt guéris.

- le 29 Avril 1903, Joseph HUREL avait amené deux boeufs à la foire de St-Ganton (3). Les ayant laissés seuls, il ne les retrouva plus à son retour. Il pensa d'abord que ses bêtes étaient retournées d'elles-mêmes à l'étable. Ne les voyant pas, il revint vers le champ de foire et promit en passant devant la statue de St-Cornély, deux sous au saint, s'il les retrouvait. A peine, se mettait-il en route, qu'il les aperçut dans un pré, près de chez lui.



Notes et références:

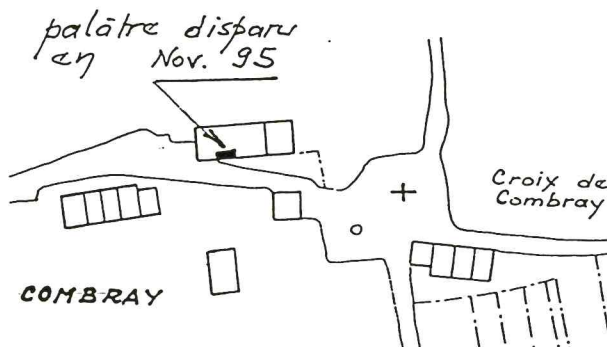
- (1) Témoignage de Mme GRAZET (sœur de Célestine POULAIN), recueilli en Novembre 1992.
- (2) Lire aussi : LES SAINTS VETERINAIRES EN BRETAGNE - Glaoda Millour - Ed. Skol Vreizh - 1986
- (3) Voir bulletin n°3 - Juin 1990 - Les foires de St-Ganton.

Disparition d'un palâtre au village de COMBRAY

1/- La mémoire collective

Toute communauté, locale, régionale ou nationale, à son histoire. Elle est transmise par la mémoire humaine ou imprimée dans le paysage. Elle est également présente dans l'architecture et parfois en des lieux inattendus.

Ainsi, au village de Combray, occupé depuis très longtemps (1), se trouve une maison dont un des palâtres est original. Il est en schiste et une fleur de lis, y est gravée. Cette maison, aujourd'hui inhabitée, figure sur le cadastre Napoléonien de 1831.



2/- Indifférence et inconscience

Courant Novembre 1995, ce palâtre a été arraché en toute impunité. Déjà, en ce lieu, la croix a disparu. Les chemins creux n'ont pas résisté au remembrement de 1969. Le four et une partie de la maison précitée ont été démolis au début des années 1970.

Un projet de rectification routière des services de l'Équipement d'Ille-et-Vilaine, a entraîné la démolition de la maison située en face, le 10 Septembre 1990. Ces travaux ont occasionné quelques dégradations, notamment un chêne élagué avec le godet d'une pelleteuse (2).

La disparition de ce palâtre, a créé un trou dans la façade. Les pierres en partie supérieure, n'ont plus d'appui, fragilisant le mur à l'aplomb de la route. Les conséquences de cet acte n'ont pas été mesurées, l'intérêt individuel l'ayant emporté sur toute autre considération.

3/- Des vœux

La collectivité ne pourrait-elle pas recenser ce patrimoine rural, si modeste fut-il, dans le but de sensibiliser les propriétaires ? Nous pouvons également espérer qu'un jour, les opérations d'intérêt public, amènent à recueillir des données architecturales sur les bâtiments voués à la

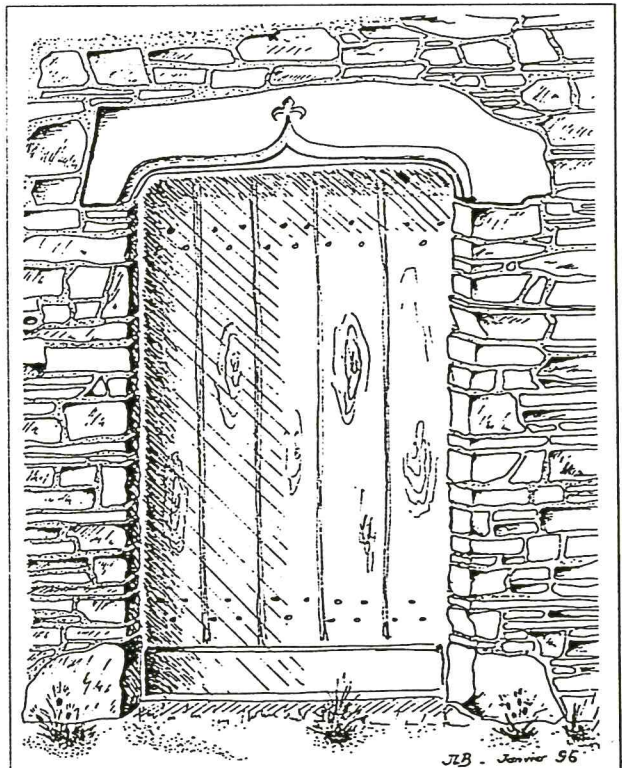
destruction. L'archéologie s'enrichit de techniques nouvelles. La dendochronologie, par exemple, amène de précieux renseignements sur la datation des bois de construction.

La fleur de lis

Elle était la fleur et l'emblème des rois de France depuis St-Louis, jusqu'à la Révolution. Symbole de pureté, sa légende remonte à la Grèce antique.

Un article récemment paru dans Ar Men (3), sous le titre "la fleur de lis aux fenestragés des églises", par Yves-Pascal CASTEL, nous renseigne sur son origine en Bretagne, dans l'architecture religieuse. Environ 170 fenestragés fleurdélisés, portés par 130 édifices, sont actuellement recensés.

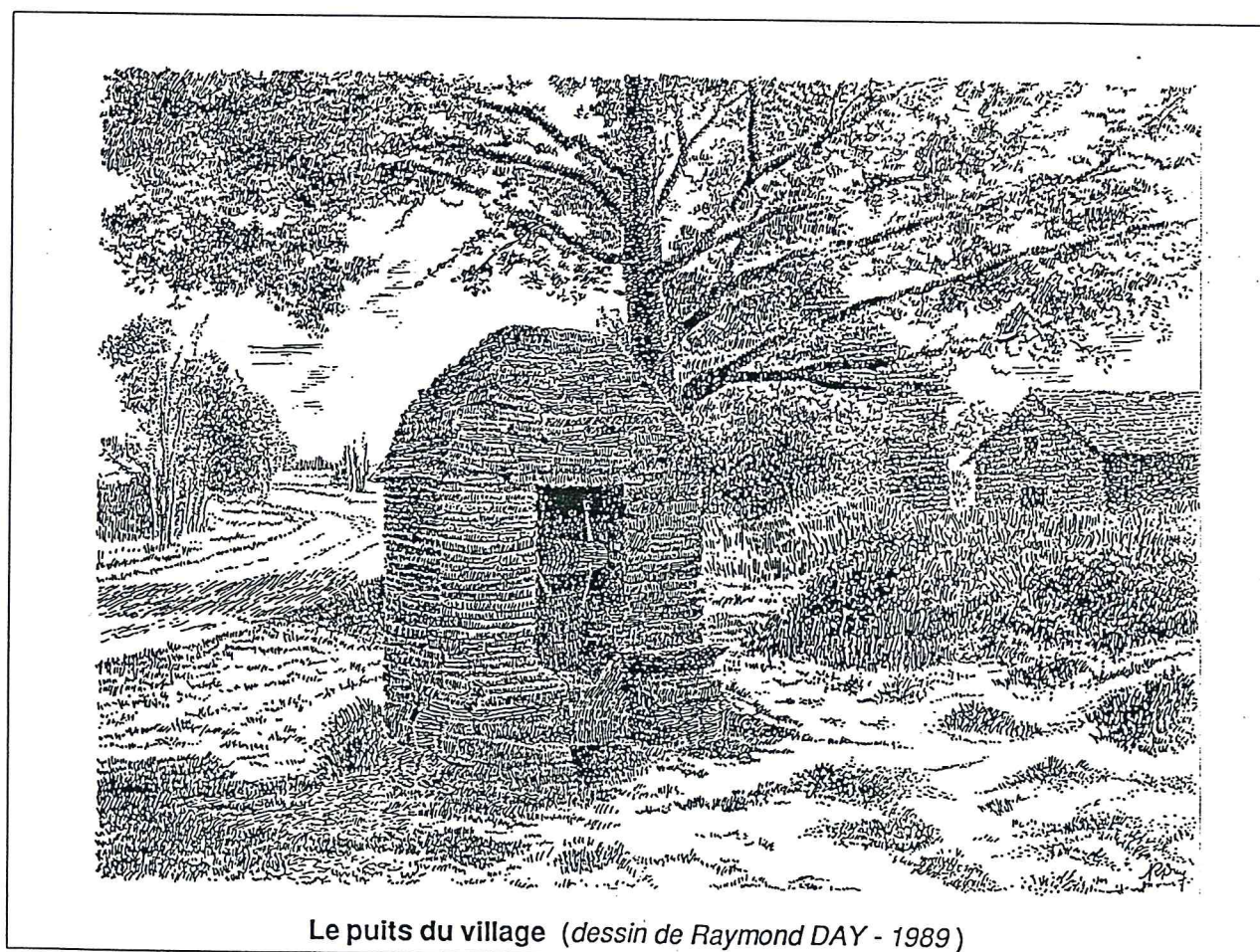
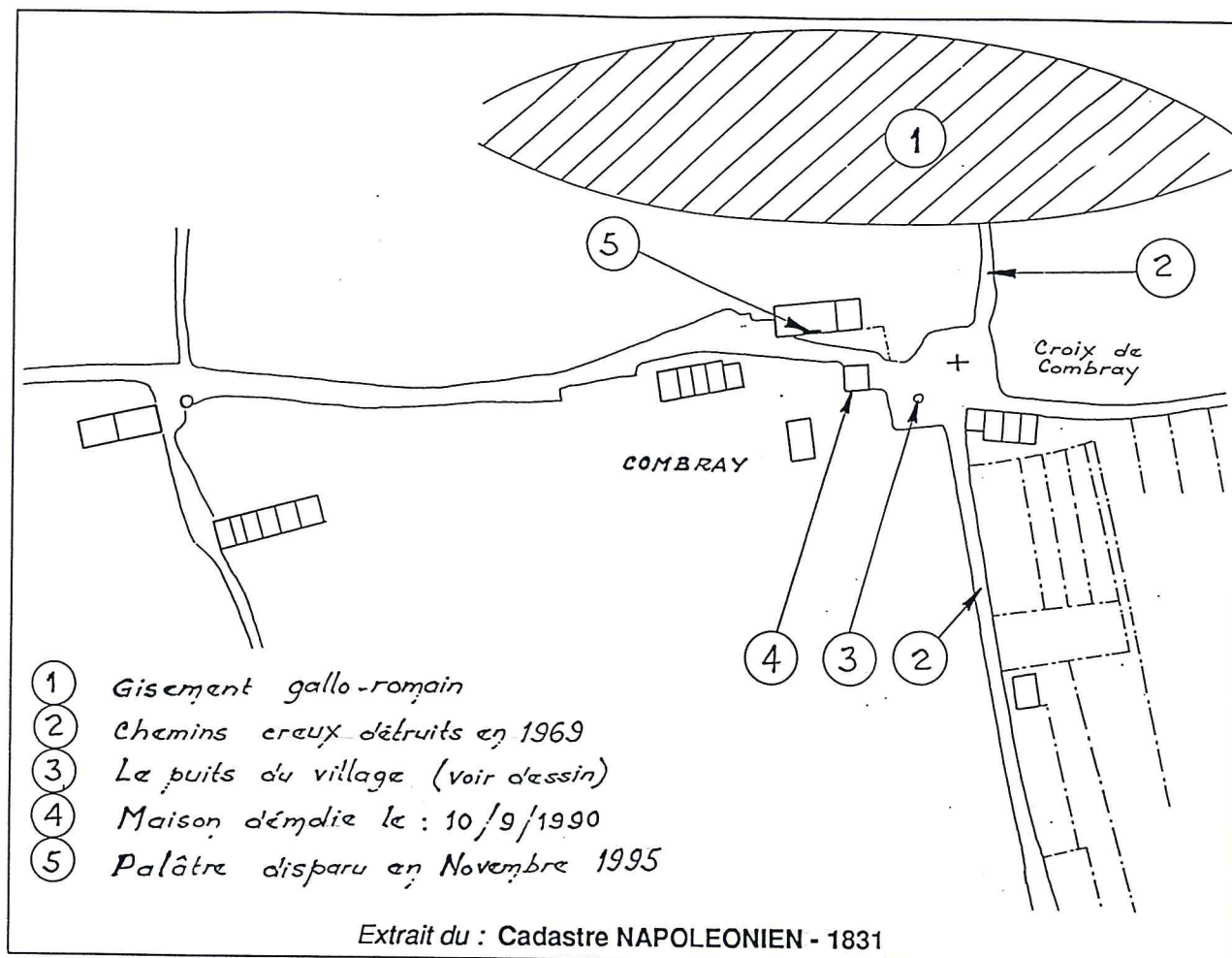
La thèse actuelle tend à placer son apparition en Bretagne vers 1500, alors qu'en France il était adopté depuis le XI^e siècle. Cette date se situe après le deuxième mariage de Anne de Bretagne. L'édit de 1532, unifia la Bretagne à la couronne de France.



Palâtre disparu en Novembre 1995

Notes et références

- (1) *La civitas gallo-romaine des Coriosolites* - 1989 - L. LANGOUET et M.Y. DAIRE (page 75)
- (2) *Courrier Conseil Général* du 28/10/1990
- (3) *Revue AR MEN* n° 74 - Février 1996 (pages 64 à 69)



A.P.A.R.

Activités

CENTRE AERE

L'A.P.A.R. accueillera les enfants de 3 à 12 ans du 15 au 27 juillet 1996. Des animations seront proposées chaque-après-midi en collaboration avec l'Office Intercantonal. Piscine, poney sont au programme ainsi qu'un

CAMP DE VOILE SUR QUATRE JOURS

Ce dernier aura lieu à l'Etang Aumée du 22 au 25 juillet. Si des enfants de 7 à 12 ans, non inscrits au Centre aéré, veulent y participer, vous pouvez contacter :

Françoise MAO au 99.08.60.13

Marie-Thérèse TIGER au 99.08.73.35

BIBLIOTHEQUE

De nouveaux lecteurs,

De nouveaux livres,

Les bénévoles sont heureux !

Ils vous préparent une animation pour " le temps des livres" au mois d'octobre : les enfants seront conviés à un après-midi contes et les plus grands à un spectacle organisé en collaboration avec la Bibliothèque de SAINT-JUST.



THEATRE : Le rideau est retombé pour cette année !

Les quatre représentations au mois de Mars des pièces "AMOUR, FANTOME & GUERIDON" et " AH! CES CANCRES-LA" ont connu un beau succès et celles et ceux qui, avec tenacité et plaisir, ont préparé ces spectacles, ont été heureux de l'accueil rencontré, ils vous en remercient encore. C'est un encouragement à continuer et à être toujours meilleurs.

Notre troupe de " La Belle Alouette" a vu ses rangs grossir avec l'arrivée de jeunes talents ; ils s'expriment ci-après sur cette expérience. Lisons-les.

"Le théâtre, ça permet de mieux lire, d'être meilleur en français ou bien d'apprendre des choses. En plus, on s'amuse bien. Le jour de la représentation, on a bien un peu le trac mais on se dit que ce n'est pas grave, qu'on est là pour s'amuser. Le Théâtre, ça permet aussi d'être moins timide et à l'aise en public"

Benjamin LOUET

"Tous les samedis, on se retrouve pour répéter. C'est très bien, mais le plus énervant, c'est de souvent recommencer la même scène ! Enfin, le jour du spectacle arrive et on est tout excité. Au début, nous avons tous peur que quelqu'un se trompe. A la fin, tout le monde applaudit et on est content. Après, tout recommence ..."

Violette LE LAY

Pour choisir la pièce, on nous a lu deux scènes différentes. "Ah! ces cancres-là" a été choisie à l'unanimité tout de suite. Ensuite, nous nous sommes réunis pour choisir les rôles. Une fois par semaine, nous nous retrouvions pour répéter pendant deux heures.

J'ai choisi de faire du théâtre parce qu'on change de peau, de monde. Cette année, nous sommes 12 dans la troupe "jeunes" pour les prochaines représentations.

Rozenn TIGER

J'ai bien aimé la pièce parce qu'il y avait beaucoup de jeux de mots et j'ai adoré mon rôle de "prof" malgré un texte assez long.

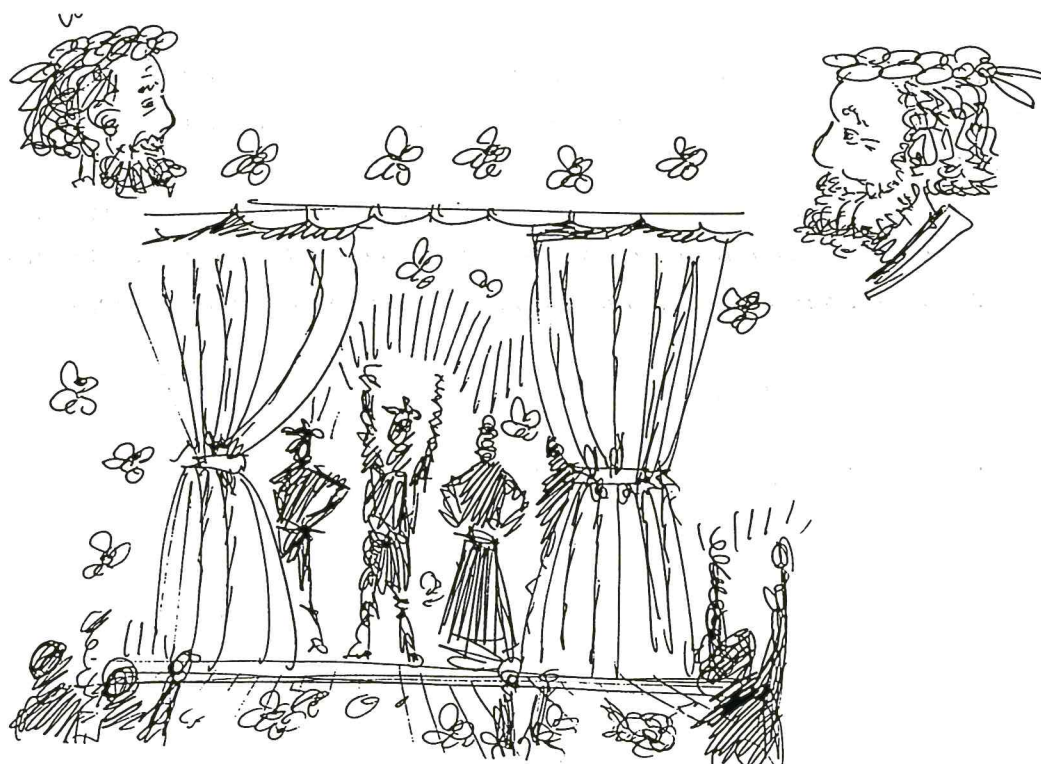
Morgan PORCHER

J'ai bien aimé mon texte. Il n'était pas très long mais il était très amusant.

Romain PORCHER

J'ai bien aimé le théâtre, cela m'a permis de mieux m'exprimer ; aux répétitions, je rencontrais mes copains. Le texte m'a bien plu, mais, ce que je n'ai pas trop aimé, c'est qu'on l'ait joué à "l'ancienne".

Mathieu BOUREL



Courrier des Lecteurs

LETTRE OUVERTE à Monsieur PILARD, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille & Vilaine.

Monsieur le Président,

Au début de l'année 1996, des lâchers de sangliers ont été réalisés sur Saint-Ganton ou ses environs proches. Plutôt que de demander l'autorisation à la D.D.A.F. n'aurait-il pas été plus raisonnable de demander l'avis des agriculteurs qui seront et sont déjà victimes des dégâts causés par cet animal ? Bien sûr, il y a des indemnisations mais quand on met une culture en place, on aime bien la récolter et non pas la voir saccager.

Des clôtures sont mises à notre disposition mais, croyez-moi, nous avons autre chose à faire que de passer notre temps à les installer et à les réparer.

Le chasseur moyen, comme moi, est une autre catégorie de personnes qui aurait eu son mot à dire car il n'aura pas ou peu l'accès à la chasse au sanglier, les chasses privées se taillant la part du lion comme pour le chevreuil. Mais, nous en aurons tous les désagréments et nous devons nous résoudre à ne plus chasser avec des chiens courants ; nous en faisons, déjà, les désagréables constatations avec les chevreuils que les chiens poursuivent tous les dimanches.

Après toutes ces doléances, qui traduisent l'opinion de nombreux agriculteurs et chasseurs, je me permets, Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille & Vilaine, de vous soumettre une idée :

- ne pourriez-vous pas mettre tous ces moyens techniques, financiers et humains à la remise en place d'une population de lièvres, perdrix et autres faisans qui ne dérangent personne et qui font le bonheur des chasseurs du dimanche ?

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Michel HELIGON

BONNES VACANCES!

